

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES DE YELLOW MÉDIA INC.

31 mars 2011

(non audité)

Table des matières

États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière	2
Comptes consolidés résumés intermédiaires de résultat	3
États consolidés résumés intermédiaires du résultat global	4
États consolidés résumés intermédiaires des capitaux propres	5-6
Tableaux consolidés résumés intermédiaires des flux de trésorerie.....	7
Notes annexes	8-47

États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens - non audité)

	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2010	Au 1 ^{er} janvier 2010
ACTIF			
ACTIFS COURANTS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 15)	33 981 \$	69 325 \$	36 170 \$
Créances clients	183 350	219 026	215 356
Charges payées d'avance	5 437	7 298	6 480
Frais de publication différés et autres actifs	102 377	104 258	130 844
Actifs détenus en vue de la vente (note 5)	938 083	-	-
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	1 263 228	399 907	388 850
FRAIS DE PUBLICATION DIFFÉRÉS	8 098	9 701	8 358
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	7 232	6 845	3 111
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	54 209	64 503	34 977
DÉRIVÉS	1 408	6 145	2 612
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 286	80 743	67 424
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 753 962	2 152 000	2 035 341
GOODWILL	5 895 901	6 467 092	6 342 580
IMPÔT DIFFÉRÉ SUR LE RÉSULTAT	22 987	24 174	31 197
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	7 785 083	8 811 203	8 525 600
TOTAL DE L'ACTIF	9 048 311 \$	9 211 110 \$	8 914 450 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et autres créditeurs	184 593 \$	201 560 \$	147 962 \$
Dividendes à payer	23 614	27 820	34 220
Passifs d'impôt exigible	8 468	4 024	6 956
Provisions	44 637	60 341	52 161
Produits différés	70 460	80 725	110 402
Dérivés	4 276	-	76
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente (note 5)	142 474	-	-
Papier commercial	263 000	295 000	74 000
Partie courante de la dette à long terme et instruments échangeables et convertibles (notes 7 et 8)	36 669	3 669	2 254
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	778 191	673 139	428 031
CRÉDITS DIFFÉRÉS	18 355	21 165	23 452
IMPÔT DIFFÉRÉ SUR LE RÉSULTAT	250 056	355 900	227 949
AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	191 271	188 877	104 836
DÉRIVÉS	-	-	719
CONTREPARTIE DIFFÉRÉE (note 4)	14 617	14 567	-
DETTE À LONG TERME (note 7)	1 908 679	1 923 203	2 151 720
INSTRUMENTS ÉCHANGEABLES ET CONVERTIBLES (note 8)	251 205	319 029	83 886
ACTIONS PRÉFÉRENTIELLES (note 9)	447 207	446 725	472 777
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	3 081 390	3 269 466	3 065 339
TOTAL DU PASSIF	3 859 581	3 942 605	3 493 370
CAPITAL ET RÉSERVES	6 522 675	6 476 910	6 090 067
DÉFICIT	(1 383 576)	(1 260 973)	(1 024 817)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE YELLOW MÉDIA INC.	5 139 099	5 215 937	5 065 250
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE (note 10)	49 631	52 568	355 830
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	5 188 730	5 268 505	5 421 080
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	9 048 311 \$	9 211 110 \$	8 914 450 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Comptes consolidés résumés intermédiaires de résultat

Pour les trimestres clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions - non audité)

	2011	2010
Produits	349 372 \$	339 684 \$
Charges opérationnelles (note 13)	159 337	141 112
Résultat opérationnel avant amortissements et frais connexes à l'acquisition	190 035	198 572
Amortissements	52 368	24 378
Frais connexes à l'acquisition	803	3 615
Résultat opérationnel	136 864	170 579
Charges financières, montant net (note 14)	47 142	36 195
Bénéfice avant dividendes sur actions préférentielles de séries 1 et 2, impôt sur le résultat et quote-part dans le résultat net lié aux participations dans des entreprises associées	89 722	134 384
Dividendes sur actions préférentielles de séries 1 et 2	5 132	5 379
Bénéfice avant impôts sur le résultat et quote-part dans le résultat net lié aux participations dans des entreprises associées	84 590	129 005
Provision pour impôt sur le résultat	6 601	8 354
Quote-part dans le résultat net lié aux participations dans des entreprises associées	7 536	264
Résultat net lié aux activités poursuivies	70 453	120 387
Résultat net lié aux activités abandonnées déduction faite de l'impôt sur le résultat (note 5)	(105 042)	6 732
Résultat net	(34 589) \$	127 119 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :		
Détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc. ¹	(33 429) \$	125 790 \$
Participations ne donnant pas le contrôle ³	(1 160)	(4 369)
Détenteurs d'actions préférentielles de séries 3, 5 et 7	-	5 698
	(34 589) \$	127 119 \$
Résultat de base par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc.		
Lié aux activités poursuivies	0,13 \$	0,23 \$
Total	(0,08) \$	0,25 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du résultat de base par action (note 11) ²	510 404 617	504 752 813
Résultat dilué par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc.		
Lié aux activités poursuivies	0,11 \$	0,20 \$
Total	(0,04) \$	0,21 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du résultat dilué par action (note 11) ²	665 199 416	619 026 583

¹ Le résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc. pour la période close le 31 mars 2010 comprend le résultat net attribuable aux propriétaires du Fonds.

² Les montants comparatifs se rapportent aux actions de fiducie.

³ Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle comprend un montant de (1 M\$) lié aux activités abandonnées ((4,4 M\$) en 2010).

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

États consolidés résumés intermédiaires du résultat global

Pour les trimestres clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens - non audité)

	2011	2010
Résultat net	(34 589) \$	127 119 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat :		
Ajustement de reclassement au titre des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours de la période ¹	127	(113)
Variation des profits et pertes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	127	(113)
Gain (perte) latent(e) sur les placements disponibles à la vente au cours de la période ²	64	(96)
Variation de la perte latente sur les actifs financiers disponibles à la vente	64	(96)
Écarts de change non réalisés à la conversion des états financiers d'établissements à l'étranger et d'entreprises associées à l'étranger ³	(4 569)	(5 187)
Variation des écarts de change non réalisés à la conversion des états financiers d'établissements à l'étranger et d'entreprises associées à l'étranger	(4 569)	(5 187)
Autres éléments du résultat global	(4 378)	(5 396)
Total du résultat global	(38 967) \$	121 723 \$
Total du résultat global attribuable aux éléments suivants :		
Détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc. ⁴	(36 030) \$	120 394 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(2 937)	(4 369)
Détenteurs d'actions préférentielles de séries 3, 5 et 7	-	5 698
	(38 967) \$	121 723 \$

¹ Déduction faite de l'impôt sur le résultat de 57 \$ (40 \$ en 2010).

² Déduction faite de l'impôt sur le résultat de néant (néant en 2010).

³ Les écarts de change latents à la conversion des états financiers des établissements à l'étranger et des entreprises associées à l'étranger comprennent un montant de 3,3 M\$ au titre des activités abandonnées (5,2 M\$ en 2010).

⁴ Le total du résultat global attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires pour la période close le 31 mars 2010 comprend le total du résultat global attribuable aux propriétaires du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

États consolidés résumés intermédiaires des capitaux propres

Pour les trimestres clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens - non audité)

	Capital social (note 11)	Actions restreintes	Actions préférentielles	Instruments financiers composés ¹	Rémunération fondée sur des actions	Réduction du capital et autres réserves
Solde						
au 31 décembre 2010 (note 18)	4 079 838 \$	(78 135) \$	328 880 \$	7 423 \$	20 798 \$	2 119 177 \$
Émission (échange) d'actions	51 713	-	(750)	-	-	-
Options sur actions	-	-	-	-	200	-
Actions restreintes	-	(1 199)	-	-	(1 598)	-
Actions restreintes donc les droits sont acquis (note 12)	-	26 010	-	-	(26 010)	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-
Résultat net pour la période	-	-	-	-	-	-
Dividendes sur actions préférentielles de séries 3, 5 et 7	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 mars 2011	4 131 551 \$	(53 324) \$	328 130 \$	7 423 \$	(6 610) \$	2 119 177 \$

¹ La composante capitaux propres des débiteures convertibles est présentée ci-dessus déduction faite de l'impôt sur le résultat de 2,7 M\$.

² Le solde de la réserve au titre de l'écart de change au 31 mars 2011 comprend un montant de 3,8 M\$ lié aux actifs détenus en vue de la vente.

	Capital social (note 11)	Actions restreintes	Instruments financiers composés	Rémunération fondée sur des actions	Réduction du capital et autres réserves
Solde					
au 1 ^{er} janvier 2010 (note 18)	6 030 339 \$	(72 898) \$	3 618 \$	9 797 \$	118 064 \$
Conversion de parts échangeables de YPG LP	31 700	-	-	-	-
Options sur actions	-	-	-	37	-
Actions restreintes	-	(1 129)	-	734	-
Actions restreintes donc les droits sont acquis (note 12)	-	8 711	-	(8 711)	-
Émission d'actions préférentielles de série 7	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-
Acquisitions d'entreprises (note 4)	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-
Résultat net pour la période	-	-	-	-	-
Perte nette attribuable à des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-
Dividendes sur actions préférentielles de séries 3, 5 et 7	-	-	-	-	-
Solde au 31 mars 2010	6 062 039 \$	(65 316) \$	3 618 \$	1 857 \$	118 064 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

							2011
Placements disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Réserve au titre de l'écart de change ²	Capital et réserves	Déficit	Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc.	Participations ne donnant pas le contrôle (note 10)	Total des capitaux propres
225 \$	1 077 \$	(2 373) \$	6 476 910 \$	(1 260 973) \$	5 215 937 \$	52 568 \$	5 268 505 \$
-	-	-	50 963	-	50 963	-	50 963
-	-	-	200	-	200	-	200
-	-	-	(2 797)	-	(2 797)	-	(2 797)
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	(83 464)	(83 464)	-	(83 464)
64	127	(2 792)	(2 601)	-	(2 601)	(1 777)	(4 378)
-	-	-	-	(33 429)	(33 429)	(1 160)	(34 589)
-	-	-	-	(5 710)	(5 710)	-	(5 710)
289 \$	1 204 \$	(5 165) \$	6 522 675 \$	(1 383 576) \$	5 139 099 \$	49 631 \$	5 188 730 \$

							2010
Placements disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Réserve au titre de l'écart de change	Capital et réserves	Déficit	Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc.	Participations ne donnant pas le contrôle (note 10)	Total des capitaux propres
418 \$	729 \$	- \$	6 090 067 \$	(1 024 817) \$	5 065 250 \$	355 830	5 421 080 \$
-	-	-	31 700	-	31 700	(31 700)	-
-	-	-	37	-	37	-	37
-	-	-	(395)	-	(395)	-	(395)
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	9 750	9 750
-	-	-	-	(101 033)	(101 033)	-	(101 033)
-	-	-	-	-	-	71 513	71 513
(96)	(113)	(5 187)	(5 396)	-	(5 396)	-	(5 396)
-	-	-	-	127 119	127 119	-	127 119
-	-	-	-	4 369	4 369	(4 369)	-
-	-	-	-	(5 698)	(5 698)	-	(5 698)
322 \$	616 \$	(5 187) \$	6 116 013 \$	(1 000 060) \$	5 115 953 \$	401 024 \$	5 516 977 \$

Tableaux consolidés résumés intermédiaires des flux de trésorerie

Pour les trimestres clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens - non audité)

	2011	2010
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net lié aux activités poursuivies	70 453 \$	120 387 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie :		
Amortissements	52 368	24 378
Amortissement et radiation des coûts de financement différés	3 518	1 893
Accroissement de valeur lié aux instruments financiers composés	248	159
Coûts nets au titre des régimes d'avantages	2 394	3 961
Instruments financiers dérivés sans effet de trésorerie	7 043	1 848
(Économie) charge au titre de la rémunération fondée sur des actions	(1 398)	734
Profit à l'achat d'actions préférentielles de séries 1 et 2 et de billets à moyen terme	-	(2 522)
Impôt différé sur le résultat	2 052	3 647
Quote-part des pertes découlant des participations dans des entreprises associées	7 536	264
Autres éléments sans effet de trésorerie	(565)	89
Variations des actifs et passifs opérationnels	(31 948)	(27 149)
	111 701	127 689
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise et de la dette bancaire prise en charge (note 4)	(24)	(6 149)
Acquisition de participations dans des entreprises associées	-	(3 600)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(10 627)	(19 856)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 267)	(1 817)
Émission de billets	(1 238)	-
Produit des avantages incitatifs relatifs à un bail	37	-
	(13 119)	(31 422)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'emprunts à long terme et papier commercial	305 000	410 000
Remboursement sur la dette à long terme et papier commercial	(337 164)	(100 371)
Dividendes versés aux actionnaires	(72 097)	(101 033)
Achat d'actions préférentielles de séries 1 et 2 et de billets à moyen terme	-	(298 964)
Dividendes sur les actions préférentielles des séries 3, 5 et 7	(5 710)	(5 858)
Actions restreintes (note 12)	(1 199)	(1 129)
Produit d'instruments financiers dérivés	826	-
Frais d'émission de titres d'emprunt et d'actions préférentielles et autres	-	(8 582)
	(110 344)	(105 937)
Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés dans une monnaie étrangère	(508)	(302)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(12 270)	(9 972)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 5)	(4 051)	11 684
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	69 325	36 170
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE¹	53 004 \$	37 882 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 15)		
Intérêts versés	41 807 \$	49 048 \$
Impôt sur le résultat et le capital versé	246 \$	7 669 \$

¹ La trésorerie et les équivalents de trésorerie pour la période close le 31 mars 2011 comprend un montant de 19 M\$ comptabilisé dans les actifs détenus en vue de la vente.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

1. Description

Yellow Média inc., par l'intermédiaire de filiales, exerce des activités liées aux annuaires imprimés et en ligne ainsi qu'aux solutions marketing de premier ordre dans toutes les provinces du Canada. En outre, Yellow Média inc. exploite Société Trader (« Trader »), qui englobe les publications verticales imprimées et en ligne ainsi que les solutions marketing de premier ordre, ainsi que Dealer.com, un chef de file à titre de fournisseur de solutions de commercialisation en ligne aux États-Unis. Tel qu'il est expliqué à la note 5, les médias verticaux du secteur de l'automobile et des articles d'usage courant de Trader et de Dealer.com ont été abandonnés au premier trimestre de 2011. Dans les présentes, les références à Yellow Média inc. ont trait à la situation financière, aux résultats opérationnels, aux flux de trésorerie et aux informations à fournir sur Yellow Média inc. et ses filiales sur une base consolidée.

Le siège social de Yellow Média inc. est situé au 16, Place du Commerce, Montréal (Québec), Canada, H3E 2A5, et Yellow Média inc. est cotée à la Bourse de Toronto (« TSX »).

Le 1^{er} novembre 2010, le Fonds de revenu Pages Jaunes (le « Fonds ») et Yellow Média inc. (la « Société ») ont conclu un plan d'arrangement aux termes duquel les parties ont proposé la mise en œuvre d'un arrangement en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (le « plan d'arrangement »). Le plan d'arrangement prévoit l'échange des parts du Fonds, à raison de une part pour chaque action ordinaire de Yellow Média inc. Par suite du plan d'arrangement, les détenteurs de parts du Fonds sont devenus les seuls actionnaires de Yellow Média inc. La date d'entrée en vigueur du plan d'arrangement était le 1^{er} novembre 2010.

Dans le cadre de la restructuration, YPG LP a été liquidée et ses actifs ont été transférés à YPG General Partner Inc. (« YPG GP ») et à YPG Trust (la « Fiducie ») sur une base proportionnelle. La Fiducie et le Fonds ont ensuite été liquidés et leurs actifs ont finalement été transférés au Fonds. YPG GP a fusionné avec Yellow Média inc. et d'autres entités de Yellow Média inc. La conversion a été traitée comme un changement de forme d'entreprise et comptabilisée selon la méthode de la continuité des intérêts communs. Ainsi, les valeurs comptables des actifs, des passifs et de l'avoir des détenteurs de parts présentées dans les états financiers consolidés du Fonds immédiatement avant la conversion sont les mêmes que les valeurs comptables de Yellow Média inc. immédiatement après la conversion. Yellow Média inc. fait référence aux actions ordinaires, aux actionnaires et aux dividendes, tandis que le Fonds faisait auparavant référence aux parts, aux détenteurs de parts et aux distributions. Les données comparatives présentées dans les états financiers de l'exercice considéré et des périodes subséquentes se rapportent au Fonds.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités pour le trimestre clos le 31 mars 2011 et a autorisé leur publication le 5 mai 2011.

2. Adoption des IFRS et normes révisées à venir

2.1 Adoption des IFRS

En raison de l'adoption des normes et interprétations de l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et du remplacement des principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR ») par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour les entreprises ayant une obligation d'information du public, les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de Yellow Média inc. pour le trimestre clos le 31 mars 2011 ont été préparés conformément aux normes comptables internationales applicables.

Transition vers les IFRS (IFRS 1)

L'information financière comparative de 2010 a été préparée conformément aux IFRS, qui devraient être applicables au 31 décembre 2011, et conformément à IFRS 1 à la première application des IFRS.

Les incidences de ce changement dans la méthode de comptabilité sont présentées dans les tableaux de rapprochement de la note 18 et se traduisent comme suit :

- au 1^{er} janvier 2010 : une note sur le rapprochement dans le bilan d'ouverture et l'état des capitaux propres en PCGR et en IFRS;
- au 31 mars 2010 : une note sur le rapprochement dans le bilan, les états des capitaux propres et le compte de résultat ainsi qu'une explication de la variation des états des flux de trésorerie aux fins de la comparaison des états financiers intermédiaires non audités en PCGR et en IFRS;
- au 31 décembre 2010 : une note sur le rapprochement dans le bilan, les états des capitaux propres et le compte de résultat, ainsi qu'une explication de la variation des états des flux de trésorerie aux fins de la comparaison des états financiers annuels en PCGR et en IFRS.

Certains renseignements et certaines informations à fournir par voie de note considérés significatifs pour la compréhension des états financiers résumés intermédiaires de Yellow Média inc. et qui sont normalement inclus dans les états financiers annuels établis conformément aux IFRS sont présentés à la note 19.

Méthode adoptée en vertu des IFRS

Les états financiers ne tiennent pas compte de ce qui suit :

- les projets de normes toujours à l'étape de l'exposé-sondage auprès de l'International Accounting Standards Board (IASB);
- les normes publiées et approuvées par l'IASB, mais dont la date d'application est ultérieure au 31 décembre 2011.

2.2 Normes, interprétations et amendements aux normes publiées qui ne sont pas encore entrées en vigueur

Certaines nouvelles normes et interprétations et certains nouveaux amendements à des normes existantes ont été publiés et sont obligatoires pour les périodes comptables de Yellow Média inc. ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012 ou des périodes ultérieures. Yellow Média inc. n'a pas adopté ces normes de manière anticipée. Les normes que Yellow Média inc. juge pertinentes pour ses activités sont les suivantes :

IFRS 9, *Instruments financiers*

IFRS 9 constitue le premier volet d'un projet en trois phases de l'IASB visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle s'applique aux actifs financiers et exige le classement et l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur. IFRS 9 est appliquée de manière prospective conformément à des dispositions transitoires selon la date d'application. La norme n'est pas applicable avant les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, mais son application anticipée est permise. Yellow Média inc. n'a pas terminé d'évaluer l'incidence de l'adoption d'IFRS 9, mais elle s'attend à ce que cette incidence soit limitée.

3. Mode de présentation et principales méthodes comptables

3.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de Yellow Média inc. et de ses filiales ont été préparés par la direction conformément aux IFRS, telles que publiées par l'IASB. Comme c'est la première fois que les résultats financiers de Yellow Média inc. et sa situation financière sont présentés selon les IFRS, les présents états financiers ont été préparés conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire* et à IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*. Les présents états financiers résumés intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux méthodes comptables que Yellow Média inc. se propose d'adopter pour ses états financiers consolidés annuels de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011. Ces méthodes comptables sont fondées sur les IFRS et sur les interprétations du Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière (« IFRIC ») qui, selon Yellow Média inc., seront alors en vigueur.

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés et au sein de toutes les entités consolidées.

3.2 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et des passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés) à la juste valeur conformément aux IFRS.

3.3 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés de Yellow Média inc.

3.4 Méthode de consolidation

3.4.1 Filiales

Les filiales contrôlées directement par Yellow Média inc. ou indirectement par d'autres filiales consolidées sont entièrement consolidées. Les filiales sont toutes des entités sur lesquelles Yellow Média inc. exerce son contrôle.

Le contrôle est le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de tirer des avantages économiques de ses activités. Cette situation exige généralement de détenir, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels pouvant être exercés ou convertibles sont pris en considération dans l'évaluation du contrôle.

Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession. Les actifs et les passifs intersociétés et les transactions entre les sociétés entièrement consolidées sont éliminés. Les profits et les pertes sur les opérations à l'interne avec des sociétés contrôlées sont entièrement éliminés. Les méthodes comptables et modalités sont modifiées au besoin pour assurer l'uniformité du traitement comptable dans l'ensemble de Yellow Média inc.

Les changements relatifs à la participation de Yellow Média inc. dans une filiale ne donnant pas lieu à une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations de Yellow Média inc. et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements des participations relatives dans les filiales. Toute différence entre le montant de l'ajustement appliqué aux participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue doit être comptabilisée directement en capitaux propres et attribuée à Yellow Média inc.

Lorsque Yellow Média inc. perd le contrôle d'une filiale, le profit ou la perte sur cession est calculé comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Les montants précédemment constatés dans les autres éléments du résultat global relativement à la filiale sont comptabilisés (c.-à-d. reclassés en résultat net ou transférés directement dans les résultats non distribués) exactement comme si les actifs ou les passifs pertinents étaient cédés. La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle est considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* ou comme étant le coût initial d'un investissement dans une entreprise associée ou une entité contrôlée conjointement.

3.4.2 Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes des entités sur lesquelles Yellow Média inc. exerce une influence notable, mais non un contrôle, sur le plan de la politique de gestion et de la politique financière. Cette situation exige généralement de détenir de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement évaluées au coût. Par la suite, la quote-part dans le résultat net des entreprises associées attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Yellow Média inc. est comptabilisée en résultat net, et la variation des capitaux propres attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Yellow Média inc. est comptabilisée en capitaux propres.

Le goodwill lié à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les profits ou les pertes sur les transactions à l'interne avec des entreprises associées comptabilisées à la valeur de consolidation sont éliminés à hauteur de la participation de Yellow Média inc. dans ces sociétés.

Les méthodes comptables et modalités des entreprises associées sont modifiées au besoin pour assurer l'uniformité du traitement comptable dans l'ensemble de Yellow Média inc.

3.4.3 Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales et d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût de l'acquisition s'entend du total de la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis ou des passifs contractés ou pris en charge par Yellow Média inc. en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés dans le compte de résultat au moment où ils sont engagés. Le coût de l'acquisition comprend les actifs ou les passifs découlant d'un accord de contrepartie éventuelle, le cas échéant, lequel est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur sont ajustées en fonction du coût de l'acquisition lorsqu'elles constituent des ajustements de période d'évaluation (voir ci-dessous). Toutes les autres variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif sont comptabilisées conformément aux IFRS pertinentes et portées en résultat net. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classées dans les capitaux propres ne sont pas comptabilisées.

Les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise répondant aux critères de comptabilisation d'IFRS 3 (2008) sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception :

- des actifs ou passifs d'impôt différé et des passifs ou actifs liés aux dispositions visant les avantages des membres du personnel, qui sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 12, *Impôts sur le résultat* et à IAS 19, *Avantages du personnel*, respectivement;
- des passifs ou des instruments de capitaux propres liés au remplacement par Yellow Média inc. de droits acquis à des paiements fondés sur des actions propres à l'entreprise acquise, qui sont évalués selon la méthode d'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*;
- des actifs (ou des groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente selon IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, qui sont évalués conformément à cette norme.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, Yellow Média inc. doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés durant la période d'évaluation (voir ci-dessous), ou les actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés pour tenir compte d'informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

La période d'évaluation correspond à la période entre la date de l'acquisition et la date à laquelle Yellow Média inc. reçoit l'information complète sur les faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition. Cette période est d'une durée maximale de un an.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation précédemment détenue par Yellow Média inc. dans l'entité acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle Yellow Média inc. obtient le contrôle), et tout profit ou perte qui en découle, s'il en est, est comptabilisé dans le compte de résultat. Les montants découlant des participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net si un tel traitement est approprié en cas de cession de la participation.

3.4.4 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiées séparément de la participation de Yellow Média inc. dans ces dernières. Les participations des actionnaires qui n'exercent pas le contrôle peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue acquisition par acquisition. Après l'acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la valeur attribuée à ces participations lors de la comptabilisation initiale, à laquelle s'ajoute la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

3.5 Devises

3.5.1 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle pertinente aux cours de change applicables à la date des transactions. Les montants à payer ou à recevoir dans une monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle pertinente aux taux de change applicables à la date de clôture. Les profits ou les pertes de change réalisés sont inclus dans le compte de résultat.

3.5.2 Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger, y compris les ajustements du goodwill et de la juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis aux taux de change en vigueur aux dates des transactions.

Les écarts de change sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les profits ou les pertes de change découlant d'un élément monétaire qui est une créance sur un établissement à l'étranger ou une dette envers un établissement à l'étranger et dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible sont considérés comme un investissement net dans un établissement à l'étranger et comptabilisés directement en capitaux propres dans la réserve au titre de l'écart de change.

Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, le montant cumulé global des écarts de change relatifs à cet établissement revenant à Yellow Média inc. est reclassé en résultat net. Les écarts de change qui avaient été attribués antérieurement aux participations ne donnant pas le contrôle sont décomptabilisés, mais ne sont pas reclassés en résultat net.

3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts de fonds et, de temps à autre, des placements très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

3.7 Créances clients

Les créances clients sont initialement comptabilisées à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur.

Une provision pour perte de valeur de créances clients est établie lorsqu'il existe des indications objectives que Yellow Média inc. ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus conformément aux modalités initiales des créances. Des difficultés financières importantes du débiteur, la possibilité que ce dernier fasse faillite ou qu'il effectue une restructuration financière ainsi que tout défaut de paiement de sa part (paiements en souffrance depuis plus de 30 jours) constituent des indicateurs que ces créances clients ont subi une perte de valeur. Le montant de la provision correspond à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. La valeur comptable de l'actif est diminuée par le biais d'un compte de correction de valeur, et le montant de la perte est comptabilisé dans le compte de résultat au titre des charges opérationnelles. Si une créance client est irrécouvrable, elle est sortie du compte de correction de valeur au titre des créances clients. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment sortis est porté au crédit des charges opérationnelles du compte de résultat.

3.8 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à l'échéance, actifs financiers disponibles à la vente, et prêts et créances. Ce classement dépend de la nature et de l'objet des actifs financiers et il est déterminé au moment de la comptabilisation initiale. Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui s'y rattachent expirent, ou si l'actif est transféré et que le transfert peut faire l'objet d'une décomptabilisation.

3.8.1 Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits d'intérêts ou des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimatifs (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes positives ou négatives) sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte.

Les coûts de transaction sont composés principalement des honoraires versés aux avocats et aux comptables, des commissions des preneurs fermes et d'autres coûts directement imputables à l'émission des instruments financiers auxquels ils correspondent.

Les produits tirés des instruments d'emprunt autres que les actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.8.2 Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers détenus par Yellow Média inc. à des fins de prise de bénéfices à court terme, les dérivés qui ne se trouvent pas dans une relation de couverture admissible ainsi que les actifs volontairement classés dans cette catégorie, sous réserve de la satisfaction de certains critères. Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur, et tout profit ou toute perte qui en résulte est comptabilisé dans le compte de résultat. Les instruments de cette catégorie comprennent les différents éléments présentés sous la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

3.8.3 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et ne sont pas détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente.

Ces actifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur, et ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture initiale, à moins que le taux d'intérêt effectif n'ait d'incidence significative.

Les créances clients sont incluses dans cette catégorie.

3.8.4 Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés autres que des prêts et créances, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que Yellow Média inc. a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Ces actifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont présentés dans les actifs financiers non courants. Les autres actifs financiers, à l'exception des autres placements, sont classés dans cette catégorie.

3.8.5 Actifs financiers disponible à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne sont pas inclus dans les catégories susmentionnées. Ils sont comptabilisés à la juste valeur. Les profits ou les pertes en capital non réalisés sont comptabilisés dans les capitaux propres jusqu'à la cession des actifs. Toutefois, lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat.

Dans le cas des titres cotés, la juste valeur correspond à un cours de marché. Dans le cas des titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction des transactions récentes ou au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des indications fiables et objectives. Toutefois, lorsque la juste valeur d'un titre ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, elle est comptabilisée au coût historique.

Cette catégorie comprend principalement des placements à long terme et des titres négociables qui ne répondent pas aux définitions d'autres actifs financiers.

3.8.6 Perte de valeur des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers perdent de leur valeur s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

Une indication objective de perte de valeur inclut les situations suivantes :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- le défaut de paiement des intérêts ou du capital;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur;
- une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres.

Pour certaines catégories d'actifs financiers, comme les créances clients, les actifs qui ne subissent pas de perte de valeur individuellement sont ensuite soumis à un test de dépréciation collectif.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de l'actif est diminuée de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est diminuée par le biais d'un compte de correction de valeur.

Sauf pour les instruments de capitaux propres disponibles à la vente et les instruments d'emprunt, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise du compte de résultat dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de reprise de la dépréciation n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

À l'heure actuelle, Yellow Média inc. ne détient aucun instrument d'emprunt disponible à la vente.

En ce qui a trait aux titres de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes de valeur précédemment comptabilisées dans le compte de résultat ne sont pas reprises dans le compte de résultat par la suite. Toute augmentation de la juste valeur à la suite d'une perte de valeur est comptabilisée directement en capitaux propres.

3.9 Frais de publication différés

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée au titre des frais de publication directs et marginaux engagés au cours de la vente, de la fabrication et de la distribution d'annuaires téléphoniques imprimés. L'immobilisation incorporelle correspond aux coûts qui seront recouverts au cours de périodes futures lorsque les produits liés aux annuaires seront comptabilisés. Une immobilisation incorporelle est inscrite à l'actif lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Yellow Média inc. exerce le contrôle sur le contrat pour lequel les coûts ont été engagés;
- le contrôle découle d'événements passés;
- on s'attend à ce que des avantages économiques futurs reviennent à Yellow Média inc.;
- l'immobilisation est identifiable et constitue un élément non monétaire et sans substance physique.

Les frais de publication différés sont initialement comptabilisés au coût et amorti sur la période au cours de laquelle les produits connexes sont constatés.

3.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les diverses composantes des immobilisations corporelles sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et, par conséquent, leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Le coût d'un actif comprend les charges directement attribuables à son acquisition.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre de composante distincte, au besoin, s'il est probable que des avantages économiques futurs reviendront à Yellow Média inc. et que le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges à l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction des coûts inscrits à l'actif, déduction faite de toute valeur résiduelle sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actifs. Les actifs loués en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue selon la même méthode utilisée pour les actifs détenus ou sur la durée du contrat de location si celle-ci est plus courte.

Au 31 mars 2011, les durées d'utilité prévues sont les suivantes :

Matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Autre matériel	3 à 12 ans
Améliorations locatives	Sur la durée des baux respectifs
Bâtiments	40 ans

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité d'un actif sont révisés à chaque exercice.

Les immobilisations corporelles sont soumises à des tests de dépréciation lorsqu'il y a indication de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, une perte de valeur est constatée. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ne peut être déterminée avec précision, Yellow Média inc. détermine la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Le profit ou la perte résultant de la mise hors service ou de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé comme la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat.

3.11 Location

Les contrats de location sont classés en tant que contrat de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement sont initialement comptabilisés à titre d'actifs de Yellow Média inc., à leur juste valeur déterminée au commencement du contrat de location ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le passif correspondant à payer au bailleur est inscrit au bilan comme dette découlant d'un contrat de location-financement incluse dans la dette à long terme.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et l'amortissement de la dette découlant du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont imputées directement au compte de résultat, à moins qu'elles ne soient directement attribuables à un actif qualifié; dans ce cas, elles sont capitalisées selon la méthode générale utilisée par Yellow Média inc. pour la comptabilisation des coûts d'emprunt.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps. Les loyers éventuels découlant des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Dans l'éventualité où des avantages ont été reçus dans le cadre de la conclusion des contrats de location simple, ces avantages sont comptabilisés à titre de crédit différé. Le profit cumulé des avantages est comptabilisé comme une diminution de la charge locative sur une base linéaire.

3.12 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont identifiées et constatées séparément du goodwill lorsqu'elles découlent de droits légaux ou contractuels ou qu'elles peuvent être séparées de l'entreprise acquise et vendues, transférées, assorties d'un contrat de licence ou échangées. Le coût de ces immobilisations incorporelles correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles développées à l'interne, constituées des logiciels utilisés par la société, sont constatées dans la mesure où les critères d'IAS 38, *Immobilisations corporelles*, sont respectés. Les frais de développement des immobilisations incorporelles développées à l'interne sont comptabilisés au coût uniquement si Yellow Média inc. peut démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre;
- la capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera de probables avantages économiques futurs;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et d'autre nature adéquates en vue de mener à bien le développement de l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre;
- la capacité de mesurer de façon fiable la dépense relative à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont passées en charges dans le compte de résultat pendant la période où elles sont engagées.

Les immobilisations incorporelles générées à l'interne comprennent les coûts se rapportant aux outils logiciels et aux licences d'utilisation de logiciels employés dans le développement des systèmes de Yellow Média inc. Ces éléments ne sont pas amortis tant que les immobilisations ne peuvent être utilisées.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles doivent être comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties comme suit, à moins que leur durée d'utilité ne soit indéterminée :

Accords de non-concurrence et logos	Amortissement linéaire sur la durée de vie de l'entente
Immobilisations corporelles liées à la clientèle	Au prorata en fonction des produits connexes sans dépasser 24 mois
Marques de commerce	Durée d'utilité indéterminée ou méthode linéaire sur 1 an à 6 ans
Noms de domaine	Durée indéterminée ou méthode linéaire sur 18 ans
Logiciels	Méthode linéaire sur 3 ans

La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont révisés à la fin de chaque période ou exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

3.13 Goodwill

Le goodwill provenant de l'acquisition d'une filiale est comptabilisé en tant qu'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis (la date d'acquisition). Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) sur le montant net de la juste valeur des actifs nets identifiables comptabilisés.

Le goodwill n'est pas amorti, mais il est plutôt soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Toute perte de valeur est constatée immédiatement en résultat net et ne fait pas l'objet d'une reprise par la suite.

3.14 Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

À chaque date de clôture, Yellow Média inc. revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, Yellow Média inc. évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéfinie et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation annuellement et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut avoir subi une perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. Toute reprise de perte de valeur est constatée immédiatement dans le compte de résultat.

Dans le cadre des tests de dépréciation du goodwill, ce dernier est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie de Yellow Média inc. susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles a été affecté le goodwill sont soumises à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité et est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans une période ultérieure.

3.15 Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs, y compris les charges à payer, sont comptabilisés au moment où Yellow Média inc. est tenue d'effectuer des paiements futurs en raison de l'achat d'actifs ou de services. Les fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisés au coût amorti.

3.16 Passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classement en vertu d'IAS 39. Ces derniers sont classés à titre de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou d'autres passifs financiers.

À l'exclusion des passifs dérivés et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, Yellow Média inc. a initialement comptabilisé tous les passifs financiers, et en particulier les dettes, les fournisseurs et les autres passifs à la juste valeur moins les coûts de transaction, puis au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valeur comptable nette des passifs financiers admissibles à titre d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture à la juste valeur est évaluée au coût amorti et ajustée en fonction de la juste valeur du risque couvert.

Les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, autres que des passifs dérivés, sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les coûts de transaction engagés dans l'établissement de ces passifs financiers sont immédiatement passés en charges.

Yellow Média inc. décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations de Yellow Média inc. sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

3.17 Provisions

Les provisions sont comptabilisées si Yellow Média inc. a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et des incertitudes liés à l'obligation. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses qui devraient être nécessaires pour éteindre l'obligation au moyen d'un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision due à l'écoulement du temps est comptabilisée en charges financières.

3.17.1 Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque Yellow Média inc. a un contrat en vertu duquel les coûts inévitables engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques qu'elle s'attend à recevoir du contrat.

3.17.2 Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque Yellow Média inc. a un plan formalisé et détaillé de restructuration et qu'il a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'il mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration tient compte seulement des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

3.18 Dette à long terme

Toutes les dettes à long terme sont initialement comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des frais d'émission. Les dettes sont par la suite comptabilisées au coût amorti. Les frais d'émission sont portés au compte de résultat, ainsi que le coupon, à titre de charges financières sur la base d'un résultat constant sur la durée de la dette, ou une période plus courte lorsque le prêteur peut exiger un remboursement anticipé.

3.19 Avantages du personnel

3.19.1 Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants supplémentaires. Les obligations au titre des cotisations à des régimes à cotisation définies sont comptabilisées à titre de charge au titre des avantages du personnel dans le compte de résultat lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à titre d'actifs dans la mesure où un remboursement en trésorerie ou une diminution des paiements futurs sont possibles.

3.19.2 Régimes à prestations définies

Un régime à prestation définie désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette de Yellow Média inc. relativement aux régimes à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des prestations futures accumulées par les employés en contrepartie des services rendus au cours des périodes considérées et des périodes antérieures. Ces prestations sont actualisées afin de déterminer leur valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont déduits de ce montant. Le taux d'actualisation correspond au rendement, à la date de clôture, des obligations de sociétés de première qualité dont l'échéance correspond approximativement à la durée du passif connexe au titre du régime et qui sont libellés dans la monnaie dans laquelle les prestations doivent être versées. Ce calcul est effectué à chaque exercice par un actuaire qualifié au moyen de la méthode des unités de crédit projetées.

Lorsque le montant des prestations au titre d'un régime est accru, la tranche de ce montant liée à des services passés est comptabilisée dans le compte de résultat selon le mode linéaire sur la période moyenne d'acquisition des droits à prestations. Dans la mesure où les droits à prestations sont acquis immédiatement, la charge est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat.

Tous les écarts actuariels au 1^{er} janvier 2010, date de transition aux IFRS, ont été comptabilisés dans les résultats non distribués. Yellow Média inc. comptabilise tous les écarts actuariels découlant de ses régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global. Le coût financier et le rendement attendu des actifs des régimes ou des régimes à prestations définies sont inclus dans le montant net des charges financières, tandis que les coûts des services sont comptabilisés dans les charges opérationnelles.

3.19.3 Autres avantages à long terme

L'obligation nette de Yellow Média inc. relativement aux avantages à long terme autres qu'au titre de régimes de retraite correspond au montant des avantages futurs accumulés par les employés en contrepartie des services rendus au cours des périodes considérées et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés afin de déterminer leur valeur actuelle, et la juste valeur des actifs connexes est déduite de ce montant. Le taux d'actualisation correspond au rendement, à la date de clôture, des obligations de sociétés de première qualité dont l'échéance correspond approximativement à la durée du passif connexe. Ce calcul est effectué au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés à la période au cours de laquelle ils surviennent.

3.19.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque Yellow Média inc. s'est manifestement engagée, en vertu d'un plan formalisé et détaillé et sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de mise à la retraite, ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités de fin de contrat de travail destinées à encourager les départs volontaires sont passées en charges si Yellow Média inc. a fait une offre afin d'encourager ces départs, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre d'employés qui accepteront l'offre peut être estimé de manière fiable.

3.19.5 Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et passées en charges lorsque les services connexes sont fournis.

Un passif est comptabilisé au titre du montant que l'on prévoit versé au titre d'une prime en espèces à court terme si Yellow Média inc. a l'obligation juridique ou implicite de verser ce montant en contrepartie de services passés et que l'obligation peut être estimée de manière fiable.

3.19.6 Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

Les actions restreintes de Yellow Média inc. attribuées à des employés et à des tiers fournissant des services similaires sont évaluées à la juste valeur de ces instruments de capitaux propres à la date d'attribution.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres est passée en charges selon un mode linéaire, sur la période d'acquisition des droits et selon l'estimation de Yellow Média inc. quant au nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront éventuellement acquis. À chaque date de clôture, Yellow Média inc. révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition des droits est prévue. L'incidence de la révision de cette estimation initiale, le cas échéant, est comptabilisée dans le compte de résultat, et un ajustement correspondant est apporté à la réserve au titre des avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres.

Yellow Média inc. a également établi un régime d'actionnariat des employés en vertu duquel les employés admissibles peuvent bénéficier d'un escompte de 20 % à l'achat d'actions de Yellow Média inc., jusqu'à concurrence d'un nombre déterminé au moyen de déductions salariales après impôts. Cet escompte est passé en charges au moment où il est accordé.

3.20 Instruments de capitaux propres émis par Yellow Média inc.

Par instrument de capitaux propres, on entend tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par Yellow Média inc. sont comptabilisés au produit reçu, déduction faite des frais d'émission directs.

Les coûts de transaction engagés par Yellow Média inc. dans le cadre de l'émission, de l'acquisition ou de la vente de ses propres instruments de capitaux propres sont portés en déduction des capitaux propres dans la mesure où il s'agit de coûts marginaux directement attribuables à la transaction portant sur les capitaux propres et qui auraient été évités autrement.

3.21 Secteurs opérationnels

Les informations sur les secteurs opérationnels sont présentées conformément aux rapports internes régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de Yellow Média inc. en vue d'évaluer le rendement de chaque secteur et de leur affecter des ressources. Le président et chef de la direction a été désigné comme le principal décideur opérationnel responsable de l'affectation des ressources et de l'évaluation du rendement des secteurs opérationnels.

3.22 Produits

Les produits de Yellow Média inc. sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais sur ventes et des taxes de ventes.

Les produits tirés de la publicité dans les annuaires imprimés et des produits connexes sur Internet sont comptabilisés dans le compte de résultat du moment auquel le service est offert et pour toute la durée du contrat. Les services de publicité dans les annuaires imprimés sont principalement offerts en forfaits pouvant comprendre plusieurs produits publicitaires connexes, dont les produits en ligne qui ne sont pas vendus séparément. Ainsi, les produits tirés de la publicité dans les médias imprimés et en ligne sont comptabilisés au prorata sur une base mensuelle sur la durée estimative des contrats. Les produits tirés des services publicitaires à l'égard de certains autres annuaires n'étant pas vendus sous forme de forfaits sont comptabilisés lorsque les annuaires sont publiés (méthode de la publication).

Les produits tirés des annonces classées privées et commerciales des grandes annonces et de la distribution sont constatés au moment de la publication des annonces. Les produits relatifs à la publication d'annonces apparaissant à plusieurs reprises sont constatés au cours de la période où les annonces sont affichées. Les produits de distribution, déduction faite des retours, sont constatés sur une base hebdomadaire au moment de la livraison des publications aux consommateurs. Les produits de distribution sont gagnés principalement à la livraison des publications aux établissements de détail par des distributeurs indépendants.

3.23 Instruments financiers dérivés

Yellow Média inc. conclut divers contrats sur instruments financiers dérivés afin de gérer la combinaison des taux d'intérêt fixes et variables sur sa dette à long terme et de gérer le risque de taux d'intérêt relatif aux émissions futures prévues.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Le profit ou la perte qui en découle est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat, à moins que le dérivé ne soit un instrument de couverture désigné et efficace; dans ce cas, le moment de comptabilisation en résultat net dépend de la nature de la relation de couverture.

Yellow Média inc. désigne certains dérivés soit comme couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couvertures de juste valeur), soit comme couvertures d'une transaction prévue hautement probable ou du risque de change lié aux engagements fermes (couvertures de flux de trésorerie).

3.23.1 Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou d'autres contrats hôtes sont traités comme des dérivés distincts si leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux des contrats hôtes, que les contrats hôtes ne sont pas évalués à la juste valeur et que les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

3.23.2 Comptabilité de couverture

Yellow Média inc. désigne certains instruments de couverture, notamment des dérivés et des instruments non dérivés, comme couvertures de juste valeur ou couvertures de flux de trésorerie.

Au moment de la création de la relation de couverture, l'entité prépare une documentation décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture. Par ailleurs, à la création de la couverture et régulièrement par la suite, Yellow Média inc. présente une documentation confirmant si l'instrument de couverture utilisé dans la relation de couverture est hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Des détails sur les justes valeurs des instruments dérivés utilisés aux fins de couverture sont présentés sur une base annuelle. Les variations de la réserve de couverture dans les capitaux propres sont présentées en détail dans l'état des variations des capitaux propres.

3.23.3 Couvertures de flux de trésorerie

Les variations de la juste valeur de dérivés désignés et admissibles comme couvertures de juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat, de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées au poste de l'élément couvert dans le compte de résultat.

La comptabilité de couverture cesse lorsque Yellow Média inc. annule la relation de couverture, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture. Tout ajustement de la juste valeur comptable de l'instrument couvert découlant du risque couvert est amorti dans le compte de résultat à compter de la date de l'ajustement.

3.23.4 Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur de dérivés qui sont désignés et admissibles comme couvertures de flux de trésorerie est différée dans les capitaux propres. Le profit ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat.

Les montants différés en capitaux propres sont transférés dans le compte de résultat aux périodes au cours desquelles l'élément couvert est comptabilisé dans le compte de résultat, au même poste que celui de l'élément couvert comptabilisé. Toutefois, si une transaction prévue couverte entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits et les pertes qui ont précédemment été différés en capitaux propres sont sortis des capitaux propres pour être pris en compte dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

La comptabilité de couverture cesse lorsque Yellow Média inc. annule la relation de couverture, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture. Tout profit ou toute perte cumulé dans les capitaux propres à ce moment continue d'être différé dans les capitaux propres et est comptabilisé lorsque la transaction prévue est inscrite dans le compte de résultat. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se réaliser, le profit ou la perte cumulé qui avait été différé en capitaux propres est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat.

3.24 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation prévue.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

3.25 Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et différé.

3.25.1 Impôts exigibles

Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, car il exclut des éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible de Yellow Média inc. est calculé au moyen des taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

3.25.2 Impôt différé

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé au moyen de l'approche axée sur le bilan de la méthode du report variable. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, et les actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable, ni sur le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf si Yellow Média inc. est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporelles déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporelle et que la différence temporelle se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif sera réalisé, en fonction des taux d'impôt (et lois fiscales) qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. L'évaluation des passifs et actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont Yellow Média inc. s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si Yellow Média inc. a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et les passifs d'impôt et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et si Yellow Média inc. a l'intention de régler simultanément le montant net de ses actifs et passifs d'impôt.

3.25.3 Impôt exigible et différé de la période

L'impôt exigible et différé est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il concerne des éléments qui sont comptabilisés hors du résultat net dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est aussi comptabilisé hors du résultat net, ou s'il découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises. Dans le cas de la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est prise en compte.

3.26 Estimations et jugements importants

L'établissement d'états financiers consolidés requiert de la direction qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains actifs et passifs, produits et charges, ainsi que sur l'information présentée dans les notes annexes. La direction révisé périodiquement ces estimations et hypothèses afin de veiller à leur pertinence à l'égard de l'expérience passée et de la situation économique. Les éléments contenus dans les états financiers à venir pourraient être différents des estimations actuelles en raison de modifications de ces hypothèses. L'incidence des modifications des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la modification se produit et dans toutes les périodes ultérieures touchées.

Les estimations et les jugements effectués par la direction qui sont essentielles à la détermination de la valeur comptable des actifs et des passifs sont abordées ci-après.

Immobilisations incorporelles et goodwill

Les valeurs associées aux immobilisations incorporelles identifiables et au goodwill impliquent d'importantes estimations et hypothèses, incluant celles qui ont trait aux entrées et aux sorties de trésorerie futures, aux taux d'actualisation et aux durées des actifs. Ces estimations importantes nécessitent une part de jugement considérable, lequel pourrait avoir une incidence sur les résultats futurs de Yellow Média inc. si les estimations actuelles du rendement futur et des justes valeurs changeaient. Ces déterminations auront des répercussions sur le montant de la dotation à l'amortissement au titre des immobilisations incorporelles comptabilisées dans les périodes futures.

Yellow Média inc. évalue la perte de valeur en comparant le montant recouvrable d'une immobilisation incorporelle identifiable ou du goodwill avec sa valeur comptable. La détermination du montant recouvrable implique une part de jugement considérable de la direction.

Yellow Média inc. effectue son test de dépréciation annuel du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au cours du deuxième et du quatrième trimestre conformément à la politique décrite à la note 3.14. Le goodwill subit le test au niveau du secteur opérationnel, car celui-ci représente au sein de l'entité le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Aux fins des tests sur les autres immobilisations incorporelles, Yellow Média inc. a ciblé huit unités génératrices de trésorerie : deux au sein du secteur Annuaire et six dans les secteurs des Médias verticaux.

Au 1^{er} janvier 2010, Yellow Média inc. a comptabilisé une perte de valeur de 2,1 M\$ afin de refléter le fait que le montant recouvrable de certaines des immobilisations incorporelles d'une des unités génératrices de trésorerie au sein du secteur des Médias verticaux était moins élevé que sa valeur comptable correspondante. Aucune autre perte de valeur et plus particulièrement aucune perte de valeur à l'égard du goodwill n'a été comptabilisée en 2010 ou jusqu'au premier trimestre de 2011. Le montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminé selon un modèle de valeur actualisée des flux de trésorerie prévus fondé sur d'importantes hypothèses clés, incluant les flux de trésorerie après impôt prévus sur une période prolongée, les taux de croissance finaux et les taux d'actualisation. Nous utilisons des statistiques publiées ou demandons des conseils lorsque cela est possible quand vient le temps de déterminer les hypothèses à utiliser. Les détails des tests de dépréciation de Yellow Média inc. sont présentés à la note 19. Le montant recouvrable de chacune des unités a été supérieur à sa valeur comptable. Les projections des produits futurs ont constitué une estimation essentielle dans la détermination de la juste valeur.

Avantages du personnel

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée au moyen de l'actualisation des sorties de trésorerie futures estimatives en utilisant des taux d'intérêt d'obligations d'entités de première qualité libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées et dont la durée à l'échéance correspond environ aux échéances des passifs au titre des régimes correspondants. La détermination de la charge au titre des prestations nécessite des hypothèses comme le rendement prévu sur les actifs disponibles au financement des obligations au titre des régimes, le taux d'actualisation pour évaluer les obligations, l'âge projeté des employés à leur retraite, le taux de rémunération futur prévu et les taux tendanciels prévus du coût des soins de santé. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, les actifs sont évalués à leur juste valeur. Les résultats réels seront différents des résultats qui sont estimés en fonction d'hypothèses.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat des périodes de présentation de l'information financière intermédiaire s'accumule, dans la mesure du possible, en appliquant les taux d'impôt sur le résultat effectif annuel moyen estimatif pour chacune des juridictions fiscales au résultat avant impôt de la période intermédiaire dans ces juridictions. Une moyenne pondérée des taux d'impôt des différentes administrations fiscales ou des différentes catégories de produits est utilisée, si cette moyenne correspond à une approximation raisonnable de l'incidence de l'utilisation de taux plus spécifiques. Les taux d'impôt sur le résultat effectif annuel moyen estimatif sont estimés de nouveau à chaque date de clôture intermédiaire.

L'estimation de l'impôt sur le résultat comprend l'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé selon une évaluation de la capacité de Yellow Média inc. à appliquer les déductions fiscales futures sous-jacentes au résultat imposable futur avant qu'elles n'expirent. L'évaluation de Yellow Média inc. est basée sur les lois fiscales en vigueur et le résultat imposable futur estimatif. Si l'évaluation de la capacité de Yellow Média inc. à appliquer les déductions fiscales futures sous-jacentes venait à changer, Yellow Média inc. serait dans l'obligation de comptabiliser plus ou moins de déductions fiscales à titre d'actifs ou encore d'augmenter la charge d'impôt sur le résultat dans la période au cours de laquelle elle est déterminée.

Yellow Média inc. est assujettie à l'impôt dans de nombreuses juridictions. La détermination de la provision consolidée aux fins de l'impôt nécessite une part de jugement considérable. Il existe de nombreuses transactions et calculs pour lesquels la détermination fiscale finale demeure incertaine dans le cours normal des activités. Yellow Média inc. maintient des provisions pour les positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée son risque à l'égard des questions fiscales qui font l'objet de discussions, d'une vérification fiscale, d'une contestation ou d'un appel auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement considérées comme faisant l'objet d'une grande incertitude. Ces provisions pour des positions fiscales incertaines sont effectuées au moyen de la meilleure estimation du montant qui devrait être payé selon une évaluation qualitative de tous les facteurs pertinents. À chaque date de clôture, Yellow Média inc. revoit la pertinence de ces provisions. Il est toutefois possible, dans le futur, qu'à certaines dates, les vérifications faites par des autorités fiscales puissent donner lieu à un passif additionnel. Lorsque les résultats finaux de ces questions diffèrent des montants qui avaient initialement été comptabilisés, les écarts auront une incidence sur les provisions fiscales dans la période au cours de laquelle cette détermination sera effectuée.

4. Acquisitions d'entreprises

2011

Au cours du premier trimestre de 2011, Yellow Média inc. n'a fait l'acquisition d'aucune entreprise.

2010

Annuaire

Le 8 janvier 2010, Yellow Média inc. a mené à bien l'acquisition de la totalité des actifs liés à l'exploitation du site web Restaurantica.ca (« Restaurantica »), un des guides en ligne à plus forte croissance au Canada dans le domaine de la restauration. Le site Restaurantica a été mis sur pied en 2003; il propose une liste de renseignements sur les restaurants, bars et cafés en Amérique du Nord ainsi que des commentaires d'utilisateurs sur ces établissements.

Le 9 février 2010, Yellow Média inc. a acquis toutes les actions de Clear Sky Media Inc. (« Clear Sky Media »), société qui détient RedFlagDeals.com (« RedFlagDeals »). RedFlagDeals est un chef de file au chapitre des promotions et des outils d'achat en ligne offerts aux Canadiens.

Les acquisitions ont été financées au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit existantes, de l'émission d'actions préférentielles de série 7 (les « actions de série 7 ») et des fonds en caisse.

Le 25 mai 2010, Yellow Média inc. a acquis la totalité des actions de Canpages en contrepartie d'un prix d'achat de 226,4 M\$, qui comprend des ajustements liés au fonds de roulement et autres. Le prix d'achat comprenait un montant de 84,8 M\$ payable en espèces à la clôture de la transaction, afin de régler les dettes envers des tiers, ainsi que l'émission de 141,6 M\$ en billets échangeables obligatoires (les « billets échangeables ») de Yellow Média inc.

Le 21 septembre 2010, Yellow Média inc. a fait l'acquisition d'une participation de 60 % dans Mediative LP, auparavant Enquiro Search Solutions Inc. (« Enquiro »), un chef de file dans le secteur des solutions de moteurs de recherche. Les participations ne donnant pas le contrôle dans Enquiro ont été évaluées à hauteur de la quote-part de la juste valeur de l'actif net identifiable d'Enquiro revenant aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le 20 octobre 2010, Yellow Média inc. a fait l'acquisition de la totalité des actions d'Uptrend, la plus importante firme indépendante de représentation publicitaire en ligne au Canada et, le 28 octobre 2010, Yellow Média inc. a fait l'acquisition de la totalité des actifs d'AdSplash Inc. (« AdSplash »), chef de file national de la publicité au détail.

Ces acquisitions permettent à Yellow Média inc. de se positionner de manière à mieux faire face à la concurrence dans le monde du numérique, tout en lui permettant de développer sa force de vente, sa capacité liée aux activités en ligne et son offre de produits aux annonceurs.

Médias verticaux

Le 5 janvier 2010, Trader a acquis une participation supplémentaire de 10 % dans Dealer.com, portant ainsi sa participation totale à environ 30 %. Trader dispose d'une option visant l'accroissement de sa participation dans la société fermée, qui peut être exercée actuellement. Cette option, si elle était exercée, procurerait à Yellow Média inc. la majorité des droits de vote ainsi que la possibilité permanente d'élire la majorité des membres du conseil d'administration de Dealer.com. Ainsi, Trader exerce un contrôle de fait à l'endroit de Dealer.com et, par conséquent, la situation financière et les résultats de cette dernière sont maintenant inclus dans les états financiers consolidés de Yellow Média inc. depuis la date de l'acquisition.

La participation dans Dealer.com que Trader détenait auparavant, et qui était comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'à cette date, a été réévaluée à sa juste valeur de 40,6 M\$ et le profit à la cession réputée a été comptabilisé dans le résultat net. Les transactions susmentionnées ont généré un profit net de 8,0 M\$ inclus dans le résultat net lié aux activités abandonnées.

La participation ne donnant pas le contrôle dans Dealer.com a été évaluée à hauteur de la quote-part de la juste valeur de l'actif net identifiable de Dealer.com revenant aux participations ne donnant pas le contrôle. Au 31 mars 2011, la participation de Yellow Média inc. dans Dealer.com correspondait à 32 %.

Le 9 juillet 2010, Trader a fait l'acquisition de la totalité des actifs de CanadianDriver Communications Inc. (« Canadian Driver »). Canadian Driver est l'exploitant de CanadianDriver.com, un magazine automobile en ligne primé qui présente plus de 11 000 articles sur des automobiles, dont des analyses de nouvelles voitures, des comptes rendus sur des essais de conduite et des nouvelles concernant le monde de l'automobile de même que d'autres sujets connexes.

Yellow Média inc. a comptabilisé la totalité de ces acquisitions selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'achat a été réparti entre les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables pris en charge en fonction de leur juste valeur.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris a été répartie comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010	Canpages	Dealer.com	Autres	Total
Actifs courants et passifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 912 \$	19 681 \$	1 170 \$	24 763 \$
Créances clients	10 722	6 459	5 858	23 039
Charges payées d'avance	65	925	108	1 098
Dette fournisseurs et autres créditeurs	(29 385)	(5 406)	(5 128)	(39 919)
Produits différés	(1 730)	(2 997)	-	(4 727)
Immobilisations corporelles	1 328	9 028	419	10 775
Immobilisations incorporelles				
Marques de commerce et noms de domaine	40 000	21 747	16 027	77 774
Liées à la clientèle	97 500	65 343	11 128	173 971
Accords de non-concurrence et logos	1 670	-	11 700	13 370
Logiciels	3 500	52 025	42	55 567
Dette à long terme	-	(5 352)	-	(5 352)
Passifs d'impôt différé sur le résultat	(4 983)	(56 702)	(7 561)	(69 246)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(71 513)	(1 540)	(73 053)
Actifs nets identifiables acquis	122 599	33 238	32 223	188 060
Contrepassation d'une participation précédemment détenue	-	(40 614)	-	(40 614)
Goodwill (dont une tranche de 65,9 M\$ est déductible aux fins de l'impôt)	103 810	28 186	37 512	169 508
Prix d'achat	226 409 \$	20 810 \$	69 735 \$	316 954 \$

Contrepartie :

	Canpages	Dealer.com	Autres	Total
Trésorerie	84 847 \$	20 810 \$	43 363 \$	149 020 \$
Actions de série 7	-	-	9 750	9 750
Billets échangeables	141 562	-	-	141 562
Contrepartie différée	-	-	16 622	16 622
Total	226 409 \$	20 810 \$	69 735 \$	316 954 \$

La contrepartie différée comprend des paiements dépendant de facteurs comme le temps et d'autres fondés sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. Le montant comptabilisé correspond à la juste valeur de la contrepartie différée à la date d'acquisition et pourrait atteindre 19 M\$ si tous les objectifs de rendement étaient atteints.

5. Activités abandonnées

Société Trader

Le 25 mars 2011, Yellow Média inc. a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive en vue de la vente de Trader (« l'entreprise cédée ») pour un prix d'achat de 745 M\$, sous réserve d'ajustements du fonds de roulement et d'autres ajustements. La clôture de la transaction prévue devrait avoir lieu en juin 2011, sous réserve d'approbations réglementaires et autres conditions habituelles.

Trader continuera à détenir et à exploiter des propriétés canadiennes en ligne des secteurs de l'automobile et des articles d'usage courant dont AutoTrader.ca, Autos.ca, AutoHebdo.net, et Buysell.com, de même que 74 publications connexes. En outre, Trader conservera sa participation de 32 % dans Dealer.com, le fournisseur américain chef de file en solutions numériques à l'intention du secteur des concessionnaires automobile.

Les entreprises des secteurs de l'immobilier, de l'emploi et LesPAC.com ne font pas partie du désinvestissement proposé. Ces entreprises continueront d'être détenues et gérées par Yellow Média inc.

En raison de ce qui a été présenté ci-dessus, nous avons reclassé les résultats des entreprises cédées à titre d'activités abandonnées. Par conséquent, le compte consolidé de résultat de la période antérieure et les flux de trésorerie ont été retraités afin de refléter cette modification et les actifs nets des entreprises cédées ont été reclassés comme détenus en vue de la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2011.

YPG Directories, LLC

Le 29 mars 2010, Yellow Média inc. a conclu une entente définitive avec HM Capital en vertu de laquelle Yellow Média inc. a échangé la totalité de sa participation dans YPG Directories, LLC contre une participation minoritaire de 35 % dans une nouvelle entité qui serait issue du regroupement de YPG Directories, LLC et de Ziplocal, LP.

La juste valeur de la participation minoritaire de 35 % reçue dépasse considérablement la valeur comptable des actifs nets connexes et, par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée dans le cadre du reclassement de ces opérations détenues en vue de la vente.

Conformément aux IFRS, Yellow Média inc. a présenté les actifs et les passifs liés aux activités de YPG Directories, LLC à titre d'activités abandonnées et à titre de passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente au 31 mars 2010.

La transaction a été conclue le 15 avril 2010. Yellow Média inc. a cessé de comptabiliser l'amortissement relatif à ces actifs lorsqu'ils ont été classés dans les actifs détenus en vue de la vente, avec prise d'effet le 29 mars 2010.

Les actifs et les passifs de Trader classés comme détenus en vue de la vente au 31 mars 2011 sont résumés ci-dessous :

Actifs détenus en vue de la vente	
Actifs courants	56 379 \$
Immobilisation corporelles	37 650
Autres actifs non courants	1 555
Immobilisations incorporelles	351 546
Goodwill	490 953
Total	938 083 \$

Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	
Fournisseurs et autres créditeurs	24 872 \$
Produits différés	4 867
Crédits différés	2 226
Dette à long terme	13 893
Impôt différé	96 616
Total	142 474 \$

Le tableau suivant présente l'analyse du résultat net provenant des activités abandonnées pour les trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010 :

	2011	2010
Produits	60 648 \$	68 447 \$
Charges opérationnelles	44 649	49 951
Amortissements	16 065	21 506
Charges financières	222	34
Profit à la cession réputée d'un placement d'une entité mise en équivalence	-	(8 007)
Quote-part des pertes découlant des participations dans des entreprises associées	22	-
Économie d'impôt	(877)	(1 769)
Perte sur disposition, déduction faite de l'impôt sur le résultat de 6,1 M\$	105 609	-
Résultat net lié aux activités abandonnées	(105 042) \$	6 732 \$

Les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées pour les trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010 se sont établis comme suit :

	2011	2010
Trésorerie liée aux éléments suivants :		
Activités opérationnelles	6 436	15 850
Activités d'investissement	(303)	(444)
Activités de financement	(10 184)	(3 722)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie liée aux activités abandonnées	(4 051) \$	11 684 \$

6. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour le trimestre clos le 31 mars 2011 a totalisé 4,6 M\$ pour ce qui est des prestations de retraite (5,7 M\$ en 2010). Le coût des autres avantages a totalisé 0,3 M\$ pour la même période (0,7 M\$ en 2010).

Pour le trimestre clos le 31 mars 2011, un montant total de 3,1 M\$ a été versé au titre des prestations de retraite (1,8 M\$ en 2010).

7. Dette à long terme

31 mars 2011				
	Montant en capital	Ajustement lié à la juste valeur de l'élément couvert	Frais de financement différés	Total
Billets à moyen terme	1 661 586 \$	6 772 \$	(13 132) \$	1 655 226 \$
Facilités de crédit	250 000	-	-	250 000
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	5 833	-	-	5 833
	1 917 419	6 772	(13 132)	1 911 059
Moins la tranche à court terme de la dette à long terme	2 380	-	-	2 380
	1 915 039 \$	6 772 \$	(13 132) \$	1 908 679 \$
31 décembre 2010				
	Montant en capital	Ajustement lié à la juste valeur de l'élément couvert	Frais de financement différés	Total
Billets à moyen terme	1 661 586 \$	8 439 \$	(13 825) \$	1 656 200 \$
Facilités de crédit	250 000	-	-	250 000
Effet à payer	12 258	-	-	12 258
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	8 414	-	-	8 414
	1 932 258	8 439	(13 825)	1 926 872
Moins la tranche à court terme de la dette à long terme	3 669	-	-	3 669
	1 928 589 \$	8 439 \$	(13 825) \$	1 923 203 \$
1 ^{er} janvier 2010				
	Montant en capital	Ajustement lié à la juste valeur de l'élément couvert	Frais de financement différés	Total
Billets à moyen terme	2 053 345 \$	10 703 \$	(19 101) \$	2 044 947 \$
Facilités de crédit	100 000	-	-	100 000
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	9 027	-	-	9 027
	2 162 372	10 703	(19 101)	2 153 974
Moins la tranche à court terme de la dette à long terme	2 254	-	-	2 254
	2 160 118 \$	10 703 \$	(19 101) \$	2 151 720 \$

Au 31 mars 2011, Yellow Média inc. était en conformité avec toutes ses clauses restrictives de ses contrats d'emprunt.

Swaps de taux d'intérêt

Au 31 mars 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010, les swaps de taux d'intérêt respectaient les critères de la comptabilité de couverture.

8. Instruments échangeables et convertibles

	31 mars 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Montant en capital	306 171 \$	341 562 \$	86 549 \$
Composante capitaux propres	(10 139)	(10 139)	(3 618)
Accroissement de valeur	811	533	2 362
Coûts de financement différés	(11 349)	(12 927)	(1 407)
	285 494	319 029	83 886
Moins la tranche à court terme des instruments échangeables et convertibles	34 289	-	-
	251 205 \$	319 029 \$	83 886 \$

Le 25 février 2011, 35,4 M\$ de billets échangeables (les « billets échangeables ») ont été échangés en 6 255 026 actions de Yellow Média inc. (note 11).

9. Actions préférentielles

	31 mars 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Actions de séries 1 et 2 émises	452 978 \$	452 978 \$	481 408 \$
Composante dérivée	932	962	1 161
Coûts de financement différés	(6 703)	(7 215)	(9 792)
	447 207 \$	446 725 \$	472 777 \$

10. Participations ne donnant pas le contrôle

	31 mars 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Actions émises, déduction faite des frais d'émission et de l'impôt sur le résultat	- \$	- \$	324 130 \$
Actions échangeables de YPG LP	-	-	31 700
Participations ne donnant pas le contrôle	49 631	52 568	-
	49 631 \$	52 568 \$	355 830 \$

11. Capital social

	31 mars 2011	
	Nombre d'actions	Montant
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	516 017 984	4 079 838 \$
Actions émises en vertu du régime de réinvestissement des dividendes	1 961 513	10 768
Échange d'actions préférentielles de série 7	100 000	750
Conversion de billets échangeables (note 8)	6 255 026	35 390
	524 334 523	4 126 746
Actions devant être émises en vertu du régime de réinvestissement des dividendes	957 316	4 805
Solde au 31 mars 2011 ¹	525 291 839	4 131 551 \$
	31 mars 2010	
	Nombre d'actions	Montant
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	511 044 685	6 030 339 \$
Conversion d'actions échangeables de YPG LP	2 000 000	31 700
Solde au 31 mars 2010 ¹	513 044 685	6 062 039 \$

¹ Comprend 6 762 667 actions restreintes (8 014 750 en 2010) en vertu du régime d'actions restreintes.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2011, Yellow Média inc. a déclaré un montant total au titre des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires de 83,5 M\$ ou 0,16 \$ par action (101 M\$ ou 0,20 \$ par part en 2010).

Actions échangeables de YPG LP

Le 22 février 2010, 2 000 000 d'actions échangeables de YPG LP ont été converties en actions de Yellow Média inc.

Régime de réinvestissement des dividendes

Au cours de 2010, Yellow Média inc. a annoncé l'établissement d'un régime de réinvestissement des dividendes qui est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2010. Aux termes de ce régime, les détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc. qui sont résidents du Canada peuvent choisir de réinvestir les dividendes sur actions ordinaires qui leurs sont versés en espèces dans des actions ordinaires additionnelles de Yellow Média inc. Le régime de réinvestissement des dividendes permet à Yellow Média inc. d'acheter les actions ordinaires sur le marché libre ou de choisir d'émettre de nouvelles actions ordinaires. Yellow Média inc. peut émettre de nouvelles actions ordinaires à un escompte par rapport aux cours en vigueur sur le marché allant de 2 % à 5 %.

Actions préférentielles

	31 mars 2011	
	Nombre d'actions	Montant
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	13 933 333	328 880 \$
Échange d'actions préférentielles de série 7	(100 000)	(750)
Solde au 31 mars 2011 ¹	13 833 333	328 130 \$

¹ Au cours du premier trimestre de 2010, les actions préférentielles de séries 3 et 5 ont été classées à titre de participations ne donnant pas le contrôle (note 10).

Yellow Média inc. a échangé 100 000 actions préférentielles de série 7 contre 100 000 actions ordinaires dont le total de la valeur comptable s'élève à 0,8 M\$.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2011, Yellow Média inc. a déclaré des dividendes à verser aux détenteurs d'actions de série 3, 5 et 7 de 5,7 M\$ ou 0,42 \$ par action de série 3, 0,43 \$ par action de série 5 et 0,09 \$ par action de série 7 (5,7 M\$ en 2010 ou 0,42 \$ par action de série 3, 0,43 \$ par action de série 5 et 0,05 \$ par action de série 7).

Résultat par action

Le tableau suivant rapproche le résultat net attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du résultat de base par action et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du résultat dilué par action :

	Pour les trimestres clos les 31 mars	
	2011	2010 ²
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du résultat de base par action	510 404 617	504 752 813
Effet dilutif des options	380 882	383 986
Effet dilutif des actions restreintes ¹	8 598 016	8 291 872
Effet dilutif des actions préférentielles de série 7	582 222	742 857
Effet dilutif des actions préférentielles de série 1	52 598 095	55 052 803
Effet dilutif des actions préférentielles de série 2	31 899 251	33 742 987
Effet dilutif des débentures échangeables	-	16 059 265
Effet dilutif des débentures convertibles	37 307 517	-
Effet dilutif des billets échangeables	23 428 816	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du résultat dilué par action	665 199 416	619 026 583

¹ Sous réserve de conditions particulières liées au versement de dividendes.

² Les données comparatives se rapportent aux parts de fiducie.

	Pour les trimestres clos les 31 mars	
	2011	2010
Résultat net lié aux activités poursuivies	70 453 \$	120 387 \$
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	167	-
Dividendes versés aux détenteurs d'actions préférentielles ¹	(5 710)	(5 698)
Résultat net lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc. et utilisé dans le calcul du résultat de base par action	64 910	114 689
Incidence de la conversion présumée des débetures échangeables, déduction faite de l'impôt applicable	-	1 152
Incidence de la conversion présumée des actions préférentielles de série 1, déduction faite de l'impôt applicable	3 522	3 658
Incidence de la conversion présumée des actions préférentielles de série 2, déduction faite de l'impôt applicable	2 390	2 022
Incidence de la conversion présumée des actions préférentielles de série 7, déduction faite de l'impôt applicable	56	74
Incidence de la conversion présumée des débetures convertibles	2 626	-
Incidence de la conversion présumée des billets échangeables	1 264	-
Résultat net lié aux activités poursuivies ajusté au titre de l'effet dilutif	74 768 \$	121 595 \$

¹ Les données comparatives se rapportent aux participations ne donnant pas le contrôle.

	Pour les trimestres clos les 31 mars	
	2011	2010
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc.	(33 429) \$	125 790 \$
Dividendes versés aux détenteurs d'actions préférentielles ¹	(5 710)	-
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc. et utilisé dans le calcul du résultat de base par action	(39 139)	125 790
Incidence de la conversion présumée des débetures échangeables, déduction faite de l'impôt applicable	-	1 152
Incidence de la conversion présumée des actions préférentielles de série 1, déduction faite de l'impôt applicable	3 522	3 658
Incidence de la conversion présumée des actions préférentielles de série 2, déduction faite de l'impôt applicable	2 390	2 022
Incidence de la conversion présumée des actions préférentielles de série 7, déduction faite de l'impôt applicable	56	74
Incidence de la conversion présumée des débetures convertibles	2 626	-
Incidence de la conversion présumée des billets échangeables	1 264	-
Résultat net ajusté au titre de l'effet dilutif	(29 281) \$	132 696 \$

¹ Les chiffres comparatifs se rapportent aux participations ne donnant pas le contrôle.

	Pour les trimestres clos les 31 mars	
	2011	2010
Résultat net lié aux activités abandonnées	(105 042) \$	6 732 \$
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	993	4 369
Résultat net lié aux activités abandonnées attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc. et utilisé dans le calcul du résultat de base et dilué par action	(104 049) \$	11 101 \$

	Pour les trimestres clos les 31 mars	
	2011	2010
Résultat de base par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires lié aux activités abandonnées	(0,20) \$	0,02 \$
Résultat dilué par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires lié aux activités abandonnées	(0,20) \$	0,02 \$

Le résultat dilué par action provenant des activités abandonnées n'est pas calculé pour le trimestre clos le 31 mars 2011, car la conversion des instruments dilutifs présentés ci-dessus aurait un effet antidilutif.

12. Régimes de rémunération fondée sur des actions

Les régimes de rémunération fondée sur des actions du Groupe comprennent un régime d'actions restreintes ainsi qu'un régime d'options sur actions.

Régime d'actions restreintes

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2011, l'attribution d'un montant de 10,8 M\$ (18,5 M\$ en 2010) aux participants du Régime a été autorisée. Au 31 mars 2011, les actions aux fins de cette attribution n'avaient pas encore été achetées sur le marché libre de la Bourse de Toronto. À l'exception des attributions de 2010 et des actions restreintes attribuées à des administrateurs, le nombre d'actions restreintes dont les droits sont acquis pourrait atteindre jusqu'à deux fois et demie le nombre réel d'actions restreintes attribuées si le rendement réel atteignait le niveau maximal déterminé dans les objectifs. Un montant de 1,2 M\$ (1,1 M\$ en 2010) a été réinvesti dans l'acquisition de 185 756 actions restreintes (202 924 actions en 2010) à même le produit des distributions sur les actions détenues en mains tierces. Ces actions comprennent les 62 608 actions restreintes (76 566 actions en 2010) représentant la tranche qui prévoit un versement pouvant aller jusqu'à 250 %.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative aux attributions :

	31 mars 2011
	Nombre d'actions restreintes
	Attributions de 2009 à 2010
En cours au début	7 337 315
Attribuées	-
Droits acquis	(3 723 692)
Éteintes	(906 280)
Distributions en espèces réinvesties	123 148
En cours à la clôture	2 830 491

	31 mars 2010
	Nombre d'actions restreintes
	Attributions de 2008 à 2010
En cours au début	4 558 668
Attribuées	3 447 762
Droits acquis	(536 520)
Éteintes	(102 237)
Distributions en espèces réinvesties	126 358
En cours à la clôture	7 494 031

Au 31 mars 2011, 1 850 289 actions restreintes n'avaient été attribuées à aucun salarié en particulier (800 379 en 2010) et 2 081 887 actions restreintes (3 168 102 en 2010) représentaient la tranche prévoyant un versement pouvant aller jusqu'à 250 %. Un recouvrement de 1,6 M\$ a été comptabilisé dans le compte consolidé de résultat pour le trimestre clos le 31 mars 2011 comparativement à une charge de 0,7 M\$ pour le trimestre correspondant de 2010.

Options sur actions

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative au régime d'options sur actions :

		31 mars 2011	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option	
En cours au début	380 882	3,92 \$	
Exercées	-	3,92	
En cours et pouvant être exercées à la clôture	380 882	3,92 \$	

		31 mars 2010	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option	
En cours au début	383 986	3,92 \$	
Exercées	-	3,92	
En cours et pouvant être exercées à la clôture	383 986	3,92 \$	

Yellow Média inc.

Le 11 novembre 2010, le conseil d'administration de Yellow Média inc. a adopté un nouveau régime d'options d'achat d'actions (le « régime de 2010 »). Le régime de 2010 est assujéti à l'approbation des actionnaires et de la TSX. S'il est approuvé, le régime de 2010 permettra au conseil d'administration de choisir les employés admissibles qui pourront participer au régime de 2010. Un nombre maximal de 25 millions d'options peut être attribué en vertu du régime de 2010.

Le 11 novembre 2010, le conseil d'administration a attribué, sous réserve d'approbation, 15 850 000 options aux termes du régime de 2010. Les principales modalités des options attribuées sont les suivantes :

- Le prix d'exercice est égal au cours moyen pondéré des actions à la TSX pour les cinq jours de négociation précédant la date à laquelle les options sont attribuées.
- Les droits des options s'acquièrent à la fin de la troisième année suivant la date d'attribution.
- Les options viennent à expiration au plus tard cinq ans après la date d'attribution.

Une charge de 0,2 M\$ a été comptabilisée au cours du premier trimestre de 2011 relativement à cette attribution.

13. Charges opérationnelles

	Pour les trimestres clos les 31 mars	
	2011	2010
Salaires, commissions et avantages	76 658 \$	70 240 \$
Chaîne d'approvisionnement et logistique ¹	26 744	26 883
Autres biens et services ²	35 646	25 783
Services d'information	10 397	9 741
Créances douteuses	9 892	8 465
	159 337 \$	141 112 \$

¹ Le poste Chaîne d'approvisionnement et logistique a trait aux coûts liés aux fournisseurs externes pour les coûts de production et de distribution.

² Le poste Autres biens et services comprend les coûts de promotion et de publicité, l'immobilier, les télécommunications, les services et le matériel de bureau, les services de consultation incluant les frais liés aux contracteurs et les honoraires.

14. Charges financières, montant net

Les principales composantes des charges financières du Groupe s'établissent comme suit :

	Pour les trimestres clos les 31 mars	
	2011	2010
Intérêts sur la dette à long terme, instruments échangeables et instruments convertibles	32 488 \$	31 043 \$
Intérêts sur le papier commercial	1 017	384
Commission d'engagement et autres charges financières, montant net	1 291	1 285
Autres charges liées aux instruments financiers dérivés	7 043	1 908
Profit à l'achat d'actions préférentielles de séries 1 et 2 et de billets à moyen terme, montant net	-	(2 522)
Amortissement et radiation des frais de financement reportés	3 518	1 893
Accroissement de la valeur liée aux instruments financiers composés	248	159
Accroissement des charges d'intérêts liées aux obligations au titre des prestations de retraite	8 302	8 188
Rendement attendu des actifs des régimes	(7 028)	(7 084)
Perte de change	263	941
	47 142 \$	36 195 \$

15. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

	Pour les trimestres clos les 31 mars	
	2011	2010
Dividendes versés sur les actions préférentielles	5 134 \$	5 382 \$
Émission d'actions de série 7 à titre de contrepartie partielle d'une acquisition d'entreprise	- \$	9 750 \$
Conversion de billets échangeables (note 8)	35 390 \$	- \$
Ajouts aux immobilisations corporelles inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs	1 686 \$	1 080 \$
Ajouts aux immobilisations incorporelles inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs	3 897 \$	3 862 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie n'étaient composés que de la trésorerie au 31 mars 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010. Le total de la trésorerie comprend un montant de 35,6 M\$ en liquidités soumises à restrictions (35,5 M\$ au 31 décembre 2010 et néant au 1^{er} janvier 2010).

16. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, Yellow Média inc. a conclu des conventions qui sont habituelles dans l'industrie.

Yellow Média inc. a conclu des conventions qui comprennent des engagements d'indemnisation à l'intention de certains de ses administrateurs et cadres supérieurs, qui visent à les indemniser des frais (y compris des frais juridiques), des jugements, des amendes et de tout montant réellement et raisonnablement engagé par eux relativement à toute poursuite en justice, à tout procès ou à toute instance judiciaire dont les administrateurs et cadres supérieurs pourraient faire l'objet en raison de l'exécution de leur mandat, s'ils ont agi de façon honnête, de bonne foi et dans l'intérêt de Yellow Média inc. Yellow Média inc. a souscrit une assurance responsabilité, dont il est le bénéficiaire, à l'intention des administrateurs et des cadres supérieurs. Au 31 mars 2011, aucun montant n'a été comptabilisé dans le bilan consolidé relativement à ces engagements d'indemnisation.

À la suite de l'acquisition d'Aliant, de LesPAC, de YPG (États-Unis), de Dealer.com et de la contribution de YPG Directories, LLC à Ziplocal, LP en contrepartie d'une participation minoritaire de 35 % dans cette entité regroupée ainsi qu'en vertu d'une convention d'achat d'actions visant la vente des actions de la Société Trader à des fonds conseillés par Apax Partners qui doit être conclue en juin 2011, Yellow Média inc. a conclu des conventions en vertu desquelles il convient d'indemniser les vendeurs et de les dégager de toute responsabilité en ce qui a trait aux réclamations, obligations, coûts et charges découlant ou issus des facteurs suivants, ou afférents à ces facteurs : i) toute inexécution de la part de Yellow Média inc. à l'égard du respect de ses obligations en vertu de ces conventions et ii) tout manquement à l'égard d'une déclaration figurant aux présentes. En outre, les conventions conclues par Trader et ses prédécesseurs avant l'acquisition comprennent des engagements d'indemnisation semblables à ceux décrits ci-dessus. Au 31 mars 2010, aucun montant n'avait été comptabilisé dans le bilan consolidé relativement à ces engagements d'indemnisation.

La nature de ces garanties empêche Yellow Média inc. d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal éventuel qu'il pourrait devoir verser aux contreparties.

17. Information sectorielle

Au cours du premier trimestre de 2011, compte tenu de la cession de Trader (note 5), Yellow Média inc. a examiné la structure de son organisation interne et a décidé de modifier la composition de ses secteurs à présenter de façon à ce qu'ils soient mieux alignés avec la façon dont la direction examine maintenant les résultats opérationnels pour prendre des décisions relativement aux ressources à attribuer aux secteurs et à l'évaluation de leur rendement.

Les principales modifications comprennent la réattribution des activités qui ont trait à l'immobilier, à l'emploi et à LesPac au sein du secteur Annuaire. Auparavant, ces activités faisaient partie du secteur Médias verticaux, mais elles ne sont pas incluses dans le désinvestissement de la Société Trader.

Yellow Média inc. continuera à présenter ses résultats en deux secteurs à présenter : Annuaire et Médias verticaux. Toutefois, le secteur Médias verticaux inclura uniquement les secteurs de l'automobile et des articles d'usage courant, en plus de Dealer.com, tel que décrit à la note 5.

Les méthodes comptables des secteurs demeurent les mêmes que celles utilisées dans les états financiers consolidés.

Après avoir pris en compte l'incidence du retraitement des secteurs à présenter, et compte tenu de la présentation de la totalité du secteur Médias verticaux à titre d'activités abandonnées, le compte de résultat de Yellow Média inc., jusqu'au résultat net provenant des activités abandonnées, représente les résultats du secteur Annuaire.

18. Transition aux IFRS

Les états financiers de Yellow Média inc. pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011 seront les premiers états financiers annuels conformes aux IFRS et ces états financiers intermédiaires ont été préparés comme le décrit la note 1, y compris l'application d'IFRS 1. IFRS 1 exige qu'une entité procède à une déclaration explicite et sans réserve de conformité aux IFRS dans ses premiers états financiers annuels préparés selon les IFRS. Yellow Média inc. procédera à cette déclaration dans ses états financiers annuels de 2011.

IFRS 1 exige également que l'information financière comparative soit fournie. Par conséquent, la première date à laquelle Yellow Média inc. a appliqué les IFRS est le 1^{er} janvier 2010 (la « date de transition »). IFRS 1 exige que les nouveaux adoptants appliquent de façon rétrospective toutes les normes IFRS en vigueur à la date de clôture, qui sera le 31 décembre 2011 pour Yellow Média inc. Cependant, elle prévoit également certaines exemptions facultatives et exceptions obligatoires pour les nouveaux adoptants.

Choix initiaux à l'adoption

Les choix effectués par Yellow Média inc. selon IFRS 1 en vue de la conversion des résultats selon les PCGR en résultats selon les IFRS sont présentés ci-après.

Possibilités d'exemptions en vertu des IFRS

1. Regroupements d'entreprises – IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, peut être adoptée de façon rétrospective ou prospective. L'application rétrospective nécessiterait le retraitement de tous les regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition. Nous avons choisi de ne pas appliquer IFRS 3 de façon rétrospective aux regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition, et ces regroupements d'entreprises n'ont pas été retraités. La valeur comptable du goodwill découlant des regroupements d'entreprises avant la date de transition, déterminée antérieurement en vertu des PCGR du Canada, n'a pas été retraitée par suite de l'application de ces exemptions, sauf comme l'exige IFRS 1. À la date de transition, le goodwill a subi un test de dépréciation et Yellow Média inc. a conclu qu'aucune charge pour perte de valeur n'était nécessaire à cette date.

2. Juste valeur comme coût présumé – IFRS 1 donne le choix entre l'utilisation de la mesure des immobilisations corporelles ou des immobilisations incorporelles à leur juste valeur à la date de transition comme coût présumé. Yellow Média inc. a continué d'appliquer le modèle du coût dans le cas des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles; pour cette raison, nous n'avons retraité ni les immobilisations corporelles ni les immobilisations incorporelles à la juste valeur selon les IFRS.

3. Avantages du personnel – IAS 19, *Avantages du personnel*, permet que certains écarts actuariels soient reportés et amortis, sous réserve de certaines dispositions (méthode du corridor), ou encore qu'ils soient comptabilisés immédiatement en capitaux propres. L'application rétrospective de la méthode du corridor pour la comptabilisation des écarts actuariels conformément à IAS 19 obligerait Yellow Média inc. à déterminer les écarts actuariels à compter de la date où les régimes d'avantages ont été établis. Yellow Média inc. a choisi de comptabiliser tous les écarts actuariels cumulés à la date de transition dans les résultats non distribués d'ouverture pour tous les régimes d'avantages du personnel.

4. Écarts de change cumulés – L'application rétrospective des IFRS obligerait Yellow Média inc. à déterminer les écarts de change cumulés conformément à IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, à compter de la date à laquelle une filiale ou une entreprise associée a été constituée ou acquise. IFRS 1 permet que les profits et les pertes de change cumulés soient ramenés à zéro à la date de transition. Yellow Média inc. a choisi de ramener à zéro tous les profits et pertes de change dans les résultats non distribués d'ouverture à la date de transition.

5. Paiements fondés sur des actions – IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*, encourage l'application de ses dispositions aux instruments de capitaux propres attribués au plus tard le 7 novembre 2002, mais ne la permet après cette date que pour les instruments de capitaux propres pour lesquels les droits n'étaient pas acquis à la date de transition. Nous avons décidé de nous prévaloir de l'exemption prévue aux termes d'IFRS 1 et avons appliqué IFRS 2 à tous les instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 à l'égard desquels les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2010.

6. Coûts d'emprunt – IAS 23 (révisée en 2007) exige qu'une entité capitalise les coûts d'emprunt liés à tous les actifs qualifiés pour lesquels la capitalisation débute le 1^{er} janvier 2009 ou après. L'adoption anticipée est permise. IFRS 1 permet l'adoption d'IAS 23 à la date de transition si elle survient après le 1^{er} janvier 2009. Comme Yellow Média inc. a choisi de se prévaloir de cette option, les coûts d'emprunt liés aux actifs qualifiés pour lesquels la date de début est antérieure au 1^{er} janvier 2010 sont passés en charges et ceux dont la date de début est postérieure à cette date seront capitalisés.

Exceptions obligatoires en vertu des IFRS

1. Comptabilité de couverture – La comptabilité de couverture ne peut être appliquée prospectivement à partir de la date de transition qu'aux opérations qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon IAS 39 à cette date. Les relations de couverture ne peuvent être désignées rétrospectivement et la documentation d'appui ne peut être créée rétrospectivement. Par conséquent, seules les relations de couverture qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture à la date de transition sont reflétées comme couvertures dans les résultats de Yellow Média inc. selon les IFRS.

2. Estimations – Les informations obtenues a posteriori ne peuvent servir à créer ni à réviser des estimations. Les estimations que nous avons faites aux termes des PCGR ne peuvent être révisées aux fins de l'application des IFRS, sauf pour refléter une différence au titre des méthodes comptables.

Rapprochements des PCGR et des IFRS

IFRS 1 impose à une entité de rapprocher ses capitaux propres, son résultat global et ses flux de trésorerie des périodes antérieures.

Les rapprochements des capitaux propres, du résultat et du résultat global selon les PCGR et les IFRS pour les périodes indiquées se présentent comme suit :

Rapprochement des capitaux propres

Pour les périodes closes les	31 décembre 2010	31 mars 2010	1 ^{er} janvier 2010
Total des capitaux propres présentés auparavant selon les PCGR du Canada ¹	5 503 344 \$	5 645 179 \$	5 548 870 \$
Écarts faisant augmenter (diminuer) les capitaux propres présentés :			
A – Avantages du personnel	(90 158)	(13 492)	(13 186)
B – Immobilisations incorporelles	(1 785)	(1 330)	(1 159)
C – Impôt sur le résultat	(125 329)	(113 380)	(113 445)
D – Comptabilisation des produits	(17 567)	-	-
Total des capitaux propres selon les IFRS	5 268 505 \$	5 516 977 \$	5 421 080 \$

¹ Tel qu'ajusté en raison de l'adoption de nouvelles méthodes comptables selon les PCGR du Canada.

Rapprochement du résultat net

Pour l'exercice et le trimestre clos les	31 décembre 2010	31 mars 2010
Résultat net présenté auparavant selon les PCGR du Canada	274 035 \$	121 757 \$
Écarts faisant augmenter (diminuer) le résultat net présenté :		
A – Avantages du personnel	(1 227) \$	(306) \$
B – Immobilisations incorporelles	(626)	(171)
C – Impôt sur le résultat	(28 628)	65
D – Comptabilisation des produits	(17 567)	-
E – Ajustements de l'écart de change	3 881	5 633
F – Rémunération fondée sur les actions	(461)	141
H – Activités abandonnées	(3 043)	(2 224)
Résultat net lié aux activités poursuivies selon les IFRS	226 364 \$	124 895 \$
Résultat net lié aux activités abandonnées selon les IFRS	3 043 \$	2 224 \$

Rapprochement des autres éléments du résultat global

Pour l'exercice et le trimestre clos les	31 décembre 2010	31 mars 2010
Résultat global auparavant présenté selon les PCGR du Canada	(962) \$	237 \$
Écarts faisant augmenter (diminuer) les autres éléments du résultat global :		
A – Avantages du personnel ¹	(56 285)	-
E – Ajustements de l'écart de change	(3 881)	(5 633)
Autres éléments du résultat global selon les IFRS	(61 128) \$	(5 396) \$

¹ Déduction faite d'un montant au titre de l'impôt de 19 460 \$.

Rapprochement des flux de trésorerie

Comme la première application des IFRS par Yellow Média inc. n'a eu aucune incidence sur le total des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement ou de financement, aucun rapprochement particulier n'est présenté pour les flux de trésorerie.

a. Avantages du personnel

COÛT DES SERVICES PASSÉS

PCGR – Le coût des services passés découlant de modifications aux régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs qui devraient profiter de la modification.

IFRS – Ces coûts sont amortis selon le mode d'amortissement linéaire sur la durée moyenne de la période pendant laquelle les avantages sont acquis. Si les avantages modifiés ont déjà été acquis, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

Incidence pour Yellow Média inc. – Au 1^{er} janvier 2010, Yellow Média inc. avait un solde des coûts non amortis des modifications des régimes de 4,9 M\$ découlant de prestations modifiées qui étaient déjà acquises après la modification des régimes d'avantages complémentaires apportée en 2005. Ce solde a fait l'objet d'une reprise au titre des résultats non répartis d'ouverture à la date de transition. Au cours du premier trimestre de 2010, Yellow Média inc. a comptabilisé un profit de 0,3 M\$ (1,2 M\$ pour l'exercice) qui représente la reprise de l'amortissement de ces coûts des services passés. Cette charge a été reprise dans le compte de résultat en IFRS.

ÉCARTS ACTUARIELS

PCGR – Les écarts actuariels qui découlent du calcul de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime sont comptabilisés de façon systématique et cohérente, sous réserve d'un amortissement minimal fondé sur la méthode du « corridor ». Le « corridor » correspond à 10 % de la plus élevée de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice. L'excédent de 10 % est amorti comme élément des charges de retraite selon le mode d'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative de la carrière active des employés. Les écarts actuariels à l'intérieur du corridor de 10 % sont différés.

IFRS – Tel qu'il est mentionné dans la rubrique « Choix des exemptions aux IFRS », Yellow Média inc. a appliqué l'exemption prévue par IFRS 1 pour les écarts actuariels. Sur une base prospective, Yellow Média inc. a choisi de comptabiliser tous les écarts actuariels découlant de son régime à prestations définies dans les autres éléments du résultat global.

Incidence sur Yellow Média inc. – Des pertes actuarielles nettes non amorties de 24,4 M\$ au titre des prestations de retraite et des profits de 9,1 M\$ au titre des autres avantages en vigueur au 1^{er} janvier 2010 ont été repris dans les résultats non distribués d'ouverture à la date de transition. La modification de la méthode comptable pour la comptabilisation des écarts actuariels n'a pas eu d'incidence significative sur le résultat net de Yellow Média inc. au premier trimestre de 2010. Une charge de 75,7 M\$ représentant les pertes actuarielles de 2010 a été comptabilisée au quatrième trimestre de 2010.

OBLIGATION IMPLICITE

PCGR – Les obligations au titre des avantages du personnel sont comptabilisées en fonction des dispositions écrites et verbales d'une entité, tout en considérant les anciennes pratiques de la société.

IFRS – En vertu des IFRS, des indications plus précises sont fournies sur le concept d'obligation implicite. Une obligation implicite existe lorsqu'un changement des usages de l'entité entraînerait une dégradation inacceptable de ses relations avec le personnel.

Incidence sur Yellow Média inc. – En raison de la différence susmentionnée, Yellow Média inc. devait comptabiliser une provision complémentaire de 2,8 M\$ au 1^{er} janvier 2010. Cette provision n'a subi de variation significative ni au premier trimestre de 2010 ni au cours de l'exercice.

b. Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES GÉNÉRÉES EN INTERNE

PCGR – Avant l'adoption du chapitre 3064, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, qui est considérablement en convergence avec les IFRS, le coût des immobilisations incorporelles générées en interne n'était pas défini de façon explicite. Yellow Média inc. a adopté le chapitre 3064 le 1^{er} janvier 2009; toutefois, les dispositions transitoires différaient alors de celles qui ont suivies la transition aux IFRS.

IFRS – Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction.

Incidence sur Yellow Média inc. – Au 1^{er} janvier 2010, Yellow Média inc. avait passé en charges des coûts totalisant 0,9 M\$ liés aux actifs générés en interne, essentiellement des logiciels qui devaient être capitalisés selon les IFRS. Ces coûts ont été capitalisés à titre de composante des résultats non distribués à la date de transition et sont amortis sur la durée d'utilité résiduelle de leurs actifs connexes. Au cours du premier trimestre de 2010, la charge d'amortissement complémentaire liée à ces coûts représentait 0,2 M\$ (0,6 M\$ pour l'exercice).

PERTE DE VALEUR – REGROUPEMENTS D'ACTIFS

PCGR – Lorsqu'un actif à long terme n'a pas de flux de trésorerie identifiables qui sont dans une large mesure indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs, l'actif en question doit être regroupé avec d'autres actifs connexes aux fins de dépréciation, créant ainsi un groupe d'actifs.

IFRS – Le regroupement d'actifs doit être effectué lorsqu'un actif n'a pas de rentrées de fonds identifiables, comparativement à des flux de trésorerie nets, qui sont indépendants de ceux d'autres actifs.

Incidence sur Yellow Média inc. – En raison du regroupement d'actifs différent requis en vertu des IFRS, les immobilisations incorporelles du secteur Médias verticaux ont été considérées comme ayant subi une perte de valeur de 2,1 M\$ au 1^{er} janvier 2010. La perte de valeur décrite ci-dessus a été comptabilisée sous forme d'un ajustement apporté aux résultats non distribués d'ouverture à la date de transition. Aucune autre perte de valeur découlant d'un test de dépréciation du goodwill ou de dépréciation d'actifs à long terme n'était nécessaire au bilan d'ouverture pour les secteurs Annuaire et Médias verticaux.

c. Impôt sur le résultat

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT – DIFFÉRENCES TEMPORELLES RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

PCGR – L'impôt reporté est calculé à partir des écarts temporaires, soit la différence entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable dans le bilan. En vertu de l'actuelle *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), les « dépenses en capital admissibles » sont déductibles aux fins de l'impôt jusqu'à concurrence de 75 % du coût engagé. Le chapitre 3465, intitulé *Impôts sur les bénéfices*, traite de cette situation particulière et précise que, pour ces actifs, à n'importe quel moment, la valeur fiscale correspond au solde du montant cumulatif des immobilisations corporelles, plus 25 % de la valeur comptable.

IFRS – La définition des différences temporelles en vertu des IFRS correspond généralement à celle des PCGR. Toutefois, les IFRS ne prévoient pas d'indications précises quant à l'établissement de la valeur fiscale des immobilisations admissibles comme celle qui est mentionnée ci-dessus. Par conséquent, la valeur fiscale de ces actifs, compte non tenu de l'ajustement de 25 % de la valeur comptable permis en vertu des PCGR, devrait être comparée à la valeur comptable figurant à l'état de la situation financière afin de déterminer la différence temporelle entre ces actifs.

Incidence sur Yellow Média inc. – Au 1^{er} janvier 2010, afin de se conformer aux IFRS, Yellow Média inc. a dû augmenter ses passifs d'impôt différé d'environ 76,8 M\$ pour tenir compte des différences temporelles actuellement exclues de l'ajustement de 25 % de la valeur comptable des dépenses en capital admissibles. Cette augmentation a été comptabilisée par le biais d'un ajustement au titre des résultats non distribués d'ouverture à la date de transition. Au cours du premier trimestre de 2010, un changement de néant a été comptabilisé relativement à cet ajustement (0,2 M\$ pour l'exercice).

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT – POSITIONS FISCALES INCERTAINES

PCGR – Les positions fiscales incertaines font généralement référence aux positions prises par Yellow Média inc. qui pourraient être contestées par les autorités fiscales et qui pourraient se traduire par de l'impôt, des pénalités ou des intérêts additionnels, par des modifications de la base fiscale des actifs ou des passifs, ou des modifications du montant disponible au titre des pertes fiscales reportées. La comptabilisation aux fins de l'assujettissement fiscal n'est pas traitée expressément en vertu des PCGR et un certain nombre d'options de rechange étaient possibles. Yellow Média inc. comptabilisait ces positions fiscales en vertu du chapitre 3290, *Éventualités*. Ce chapitre fournit des principes généraux de comptabilisation et d'évaluation applicables à toutes les éventualités, incluant l'assujettissement fiscal.

IFRS – Comme pour les PCGR, la comptabilisation aux fins de l'assujettissement fiscal n'est pas traitée expressément dans la norme fiscale IAS 12, *Impôt sur le résultat*. Ainsi, les positions fiscales incertaines sont comptabilisées et évaluées conformément à IAS 37, *Provisions*. Certains aspects des règles de comptabilisation et d'évaluation en vertu d'IAS 37 diffèrent considérablement du chapitre 3290, incluant un seuil de comptabilisation moins élevé et différentes méthodes d'évaluation applicables à certaines situations.

Incidence sur Yellow Média inc. – Au 1^{er} janvier 2010, Yellow Média inc. a dû augmenter les passifs d'impôt différé de 39,3 M\$ pour respecter le critère de comptabilisation et d'évaluation d'IAS 37. Cette augmentation a été comptabilisée par le biais d'un ajustement au titre des résultats non distribués d'ouverture à la date de transition. Cette différence n'a eu aucune incidence sur les résultats de Yellow Média inc. pour le premier trimestre de 2010 (charge de 34,1 M\$ pour l'exercice complet).

COMPOSANTE CAPITAUX PROPRES DES DÉBENTURES ÉCHANGEABLES ET CONVERTIBLES

PCGR – Le règlement d'un instrument financier composé en conformité avec les conditions dont il est assorti, soit par règlement à l'échéance ou par conversion, pourrait ne donner lieu à aucune incidence fiscale pour l'émetteur. Ainsi, lorsque l'entreprise est en mesure de régler l'instrument sans incidence fiscale, la valeur fiscale de la composante passif est réputée être égale à sa valeur comptable, et il n'y a aucun écart temporaire.

IFRS – En raison du classement des composantes passif et capitaux propres d'un instrument financier composé selon la substance de l'instrument, la valeur comptable de la composante d'un instrument financier hybride classée à titre de passif sera différente de la valeur fiscale de l'instrument, ce qui donne lieu à des montants imposables ou déductibles qui seraient pris en compte dans la détermination du résultat imposable. Ainsi, une différence temporelle doit être comptabilisée.

Incidence sur Yellow Média inc. – Au 1^{er} janvier 2010, afin de se conformer aux IFRS, Yellow Média inc. a dû augmenter les passifs d'impôt différé de 1,1 M\$ pour comptabiliser les différences temporelles liées à la composante capitaux propres des débentures échangeables. Cette augmentation a été comptabilisée par le biais d'un ajustement au titre des résultats non distribués d'ouverture à la date de transition. Cette différence n'a eu aucune incidence sur les résultats du premier trimestre (remboursement de 1,1 M\$ pour l'exercice). En outre, par suite de l'émission de débentures convertibles au troisième trimestre de 2010, un montant de 2,7 M\$ a été comptabilisé directement en capitaux propres.

INCIDENCE FISCALE DES AUTRES DIFFÉRENCES COMPRISES DANS LE RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR ET LES IFRS

Les différences fiscales comprennent l'incidence de l'impôt différé sur les résultats des différences avant impôt entre les PCGR et les IFRS décrites ci-dessus.

d. Comptabilisation des produits

PCGR – Selon les PCGR, toutes les prestations comprises dans un accord de prestations multiples doivent être évaluées et comptabilisées séparément si tous les critères suivants sont respectés :

- La prestation fournie a une valeur en soi pour le client, lorsqu'elle est vendue séparément;
- Il existe des preuves objectives et fiables de la juste valeur de la prestation non fournie;
- L'exécution de la prestation non fournie est jugée probable et dépend pour l'essentiel du fournisseur.

Lorsque les conditions susmentionnées ne sont pas satisfaites, les produits sont comptabilisés à la même période que celle du dernier accord de prestations.

IFRS – Selon les IFRS, la valeur de chaque prestation à un contrat doit être comptabilisée séparément s'il existe un prix de vente estimatif pour la composante et si toutes les obligations significatives liées à la prestation de la composante ont été remplies.

Incidence sur Yellow Média inc. – Les produits provenant des annuaires imprimés qui ne font pas partie d'un accord de prestations multiples sont comptabilisés lorsque l'annuaire est publié (méthode de la publication), alors que les produits provenant des annuaires imprimés dans le cadre d'un accord de prestations multiples sont comptabilisés selon la méthode du report fixe lorsque le prix de vente estimatif ne peut être déterminé. Cette différence n'a eu aucune incidence sur les capitaux propres à la date de transition, mais a réduit le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 de 17,6 M\$. Cette réduction comprend la comptabilisation des coûts liés aux produits provenant des annuaires imprimés comptabilisés.

e. Écarts de change

Tel qu'il est mentionné à la rubrique « Possibilités d'exemptions en vertu des IFRS », Yellow Média inc. a appliqué l'exemption non récurrente permettant de mettre à zéro le cumul des écarts de change au 1^{er} janvier 2010. Le solde du cumul des écarts de change au 1^{er} janvier 2010 de 3,8 M\$ a été comptabilisé à titre d'ajustement au titre des résultats non distribués d'ouverture. L'application de l'exemption n'a eu aucune incidence sur le solde d'ouverture net des capitaux propres. Au cours de 2010, le montant de l'ajustement au titre de l'écart de change à la transition aux IFRS a été reclassé dans le compte de résultat. Cet ajustement de recyclage selon les PCGR a donné lieu à une différence entre le résultat net selon les IFRS et selon les PCGR (incidence de 5,6 M\$ au premier trimestre de 2010, 3,8 M\$ pour l'exercice complet).

f. Rémunération fondée sur les actions

EXTINCTIONS

PCGR – Les extinctions d'attributions peuvent être comptabilisées, et elles le sont, à mesure qu'elles se produisent.

IFRS – Les estimations d'extinctions sont comptabilisées dans la période considérée et révisées en fonction des résultats réels dans les périodes subséquentes.

Incidence sur Yellow Média inc. – L'ajustement d'ouverture lié à la différence susmentionnée au 1^{er} janvier 2010 de 0,4 M\$ a été comptabilisé en tant qu'ajustement au titre des résultats non distribués d'ouverture. L'application de cette différence n'a eu aucune incidence sur le solde d'ouverture net des capitaux propres. Au cours du premier trimestre de 2010, la charge de rémunération fondée sur les actions selon les IFRS était inférieure de 0,1 M\$ au montant correspondant selon les PCGR (0,1 M\$ pour l'exercice complet).

OPTIONS SUR ACTIONS

PCGR – Selon les PCGR, l'entreprise contracte, à la date d'attribution, l'obligation éventuelle d'émettre des instruments de capitaux propres.

IFRS – IFRS exige d'une entité qu'elle comptabilise une charge de rémunération pour la période comprise entre la date à laquelle les instruments de capitaux propres ont été attribués aux employés concernés et la date à laquelle les employés sont entrés en service. Dans cette situation, l'entité doit estimer la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres, aux fins de la comptabilisation des services reçus au cours de la période entre la date d'entrée en service et la date d'attribution.

Incidence sur Yellow Média inc. – Le 11 novembre 2010, le conseil d'administration de Yellow Média inc. a attribué, sous réserve de l'approbation des actionnaires et la TSX, 15 850 000 options. Ces options seront soumises aux actionnaires lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 5 mai 2011. En vertu des IFRS, Yellow Média inc. a comptabilisé une charge de rémunération de 0,5 M\$ en 2010 pour cette attribution (néant pour le premier trimestre de 2010).

g. Activités abandonnées

PCGR – Pour qu'une entreprise appartenant à une entité soit classée à titre d'activité abandonnée, l'entité ne doit pas intervenir de façon continue dans les activités de l'entreprise après la cession.

IFRS – L'implication continue auprès d'une entité vendue n'empêche pas sa présentation à titre d'activités abandonnées.

Incidence sur Yellow Média inc. – La cession de YPG Directories LLC, une filiale américaine de Yellow Média inc., comme l'explique la note 5, répond à la définition d'une activité abandonnée selon les IFRS et est présentée ainsi dans les états financiers IFRS.

Ajustements apportés à la présentation

PARTS ÉCHANGEABLES

PCGR – Les titres échangeables émis par la filiale d'une fiducie de revenu devraient être présentés dans le bilan consolidé de la fiducie de revenu comme dette lorsqu'un tel classement est approprié selon les dispositions du chapitre 3863, *Instruments financiers – Présentation*. Toutefois, si les conditions mentionnées dans le CPN 151, *Titres échangeables émis par des filiales de fiducies de revenu*, sont satisfaites par suite de l'émission, les titres échangeables peuvent être présentés à titre de composante de l'avoir des détenteurs de parts dans le bilan consolidé de la fiducie de revenu.

IFRS – Les titres échangeables émis par la filiale d'une fiducie de revenu qui ne respectent pas la définition d'un passif doivent être présentés à titre de participations ne donnant pas le contrôle.

Incidence sur Yellow Média inc. – Pour comptabiliser la différence susmentionnée, un montant de 31,7 M\$ a été reclassé au 1^{er} janvier 2010 de l'avoir des détenteurs de parts aux participations ne donnant pas le contrôle. Cet ajustement n'était plus nécessaire à la clôture du premier trimestre de 2010, car les parts échangeables avaient alors toutes été converties.

PAPIER COMMERCIAL

GAAP – Le CPN-122, *Classement dans le bilan des dettes remboursables à la demande du créancier et des dettes devant vraisemblablement être refinancées*, fournit des directives sur le classement, à court terme ou à long terme, des obligations qui sont remboursables à la demande du créancier dans l'exercice suivant, mais pour lesquelles le débiteur n'a pas l'intention de rembourser l'obligation au cours de l'année qui suit la date du bilan. Selon le CPN-122, les obligations qui, selon leurs modalités, viennent à échéance dans l'année suivant la date du bilan, devraient être classées à titre de passif courant à moins que la dette ne soit refinancée sur une base à long terme et que le débiteur prévoit refinancer la dette sur une base à long terme et qu'une telle intention soit démontrée par la capacité du débiteur de procéder au refinancement. Dans un tel cas, ces dettes doivent être classées comme élément à long terme.

IFRS – Selon les IFRS, une entité qui envisage, et a toute latitude, de refinancer ou de renouveler une obligation pour au moins douze mois après la date de clôture, doit classer l'obligation comme un élément à long terme, seulement si celle-ci peut être refinancée ou renouvelée en vertu d'une facilité d'emprunt existante auprès du même prêteur, ou en vertu des mêmes modalités ou de modalités semblables.

Incidence sur Yellow Média inc. – En raison de la différence susmentionnée, et afin de se conformer aux IFRS, Yellow Média inc. a dû reclasser l'obligation en cours en vertu du programme de papier commercial et l'inscrire comme élément à court terme, étant donné que cette obligation ne répondait pas aux conditions des IFRS pour être classée en tant qu'élément à long terme. Un montant de 74 M\$ a été reclassé dans les éléments à court terme au 1^{er} janvier 2010 (295 M\$ au 31 décembre 2010).

IMPÔT DIFFÉRÉ

PCGR – L'impôt reporté est réparti entre les éléments à court terme et à long terme selon 1) la nature de l'actif ou du passif sous-jacent ou 2) les résorptions prévues des éléments qui ne sont pas un actif ou un passif.

IFRS – Tous les actifs et passifs d'impôt différé sont classés à titre d'éléments non courants.

AUTRES

Selon les IFRS, les placements comptabilisés à la valeur de consolidation, les provisions et la charge d'impôt sur le résultat exigible doivent être présentés dans un poste distinct dans l'état de la situation financière.

19. Les informations annuelles additionnelles à fournir selon les IFRS

Les informations annuelles additionnelles à fournir selon les IFRS qui auraient été présentées dans nos états financiers du 31 décembre 2010, s'ils avaient été préparés selon les IFRS, sont présentées ci-dessous.

a. Immobilisations corporelles

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010				
	Matériel de bureau	Matériel informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Total
Coût					
Au 1 ^{er} janvier 2010	28 561 \$	44 643 \$	7 092 \$	48 125 \$	128 421 \$
Acquisitions d'entreprises	1 821	697	7 599	658	10 775
Ajouts	3 998	5 036	11 371	2 558	22 963
Cession de YPG Directories, LLC	(214)	(74)	(3)	(82)	(373)
Cessions, radiations et transferts	-	(851)	287	-	(564)
Écarts de change	(57)	(4)	(334)	(25)	(420)
Au 31 décembre 2010	34 109 \$	49 447 \$	26 012 \$	51 234 \$	160 802 \$
Amortissement cumulé					
Au 1 ^{er} janvier 2010	11 678 \$	28 141 \$	3 840 \$	17 338 \$	60 997 \$
Dotation à l'amortissement	4 162	9 278	1 216	5 843	20 499
Cession de YPG Directories, LLC	(27)	(53)	(3)	(7)	(90)
Cessions, radiations et transferts	-	(1 514)	192	-	(1 322)
Écarts de change	(14)	(2)	(7)	(2)	(25)
Au 31 décembre 2010	15 799	35 850	5 238	23 172	80 059
Valeur comptable nette au 31 décembre 2010	18 310 \$	13 597 \$	20 774 \$	28 062 \$	80 743 \$

La valeur comptable nette du matériel de bureau et du matériel informatique comprend un montant de 3,7 M\$ et de 2,3 M\$ respectivement à l'égard des actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement.

b. Immobilisations incorporelles et goodwill

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010					
	Marques de commerce et noms de domaine	Entente de non-concurrence et logos	Immobilisations incorporelles liées à la clientèle	Logiciels	Total des immobilisations incorporelles	Goodwill
Coût						
Au 1 ^{er} janvier 2010	1 404 067 \$	630 393 \$	26 325 \$	241 576 \$	2 302 361 \$	6 342 580 \$
Acquisitions d'entreprises	77 774	13 370	173 971	55 567	320 682	169 508
Ajouts	12 616	5 831	200	-	18 647	-
Actifs générés en interne	-	-	-	51 989	51 989	-
Cession de YPG Directories, LLC	(16 137)	(2 610)	(20 153)	(377)	(39 277)	(41 767)
Cessions, radiations et transferts	(10 500)	-	(5 068)	181	(15 387)	-
Écarts de change	(1 725)	(125)	(3 842)	(2 278)	(7 970)	(3 229)
Au 31 décembre 2010	1 466 095 \$	646 859 \$	171 433 \$	346 658 \$	2 631 045 \$	6 467 092 \$
Amortissement cumulé						
Au 1 ^{er} janvier 2010	25 800 \$	108 526 \$	26 182 \$	106 512 \$	267 020 \$	- \$
Dotation à l'amortissement	27 546	26 101	96 539	99 890	250 076	-
Cession de YPG Directories, LLC	-	(413)	(20 116)	(97)	(20 626)	-
Cessions, radiations et transferts	(10 500)	-	(5 068)	1 308	(14 260)	-
Écarts de change	-	(10)	(2 505)	(650)	(3 165)	-
Au 31 décembre 2010	42 846	134 204	95 032	206 963	479 045	-
Valeur comptable nette au 31 décembre 2010	1 423 249 \$	512 655 \$	76 401 \$	139 695 \$	2 152 000 \$	6 467 092 \$

Les immobilisations incorporelles et le goodwill ont été affectés aux UGT, ou aux groupes d'UGT, sauf lorsque le montant recouvrable de l'actif pouvait être calculé au niveau de l'actif individuel.

Chaque UGT ou groupes d'UGT auxquels le goodwill est ainsi affecté représente au sein de l'entité le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et n'est pas plus grand qu'un secteur opérationnel.

Les autres actifs assujettis au test de dépréciation ont subi ce test au niveau de l'UGT. Tous les actifs qui ont trait aux annuaires sont groupés en une UGT et six UGT ont été déterminées au sein du secteur Médias verticaux.

Au 1^{er} janvier 2010, le goodwill et les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée ont subi des tests de dépréciation au niveau de l'UGT. Par conséquent, les différents groupements d'actifs requis en vertu des IFRS et les marques de commerce liées aux UGT de l'emploi du secteur Médias verticaux ont été considérés comme ayant subi une perte de valeur de 2,1 M\$ à la date de transition. La perte de valeur découlait de la détérioration du contexte économique et de son incidence négative persistante sur ces produits provenant des UGT. Le montant recouvrable a été déterminé en fonction de la valeur d'utilité. Yellow Média inc. a utilisé un taux d'actualisation de 17,50 % et un taux de croissance final de 3,50 % aux fins du calcul de la valeur d'utilité.

À l'exception de la perte de valeur de 2,1 M\$ comptabilisée dans l'état de la situation financière d'ouverture, il n'y a eu aucune perte de valeur des immobilisations incorporelles et du goodwill en 2010. Le montant recouvrable d'une UGT est déterminé selon la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Ces calculs utilisent des projections de flux de trésorerie basées sur des plans financiers, approuvés par la direction, qui couvrent une période de cinq ans. Les flux de trésorerie au-delà des périodes comprises dans les plans font l'objet d'une extrapolation au moyen de taux de croissance à long terme présentés ci-dessous. La ventilation des immobilisations incorporelles et du goodwill au 31 décembre 2010 par les UGT et les hypothèses clés utilisées pour les calculs de la valeur d'utilité se présentent comme suit :

	Annuaire				Médias verticaux		
	Automobile	Immobilier	Dealer.com	LesPac	Autres	Total	
Actifs par les UGT							
Marques de commerce et noms de domaine	1 081 537 \$	243 154 \$	9 786 \$	20 787 \$	15 500 \$	3 931 \$	293 158 \$
Marques de commerce et noms de domaine d'une durée de vie limitée	48 554 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Entente de non-concurrence et logos	496 496 \$	14 305 \$	524 \$	- \$	990 \$	340 \$	16 159 \$
Immobilisations incorporelles liées à la clientèle	57 255 \$	- \$	- \$	19 146 \$	- \$	- \$	19 146 \$
Logiciels	78 226 \$	21 429 \$	2 702 \$	36 841 \$	387 \$	110 \$	61 469 \$
Goodwill	5 773 346 \$	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	693 746 \$
Hypothèses clés							
Taux de croissance final	2,50 %	3,50 %	3,50 %	5,00 %	3,50 %	3,50 %	2,50 %
Taux d'actualisation	10,00 %	10,00 %	10,00 %	21,5 %	10,00 %	17,50 %	10,00 %

Les calculs de la valeur d'utilité sont sensibles aux variations des taux de croissance à long terme et aux taux d'actualisation. Les taux de croissance à long terme utilisés correspondent aux prévisions des taux de croissance nationaux à long terme compris dans les rapports du secteur. Les taux d'actualisation utilisés sont fonction des coûts moyens pondérés estimatifs du capital de l'actif connexe et reflètent des risques spécifiques relatifs aux secteurs pertinents.

c. Provisions

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010			
	Provisions pour restructuration	Provisions pour charges spéciales	Autres provisions	Total des provisions
Au 1 ^{er} janvier 2010	16 051 \$	24 811 \$	11 299 \$	52 161 \$
Charges	37 538	8 033	9 967	55 538
Reprise (provision utilisée)	(30 096)	(14 891)	(3 623)	(48 610)
Reprise (surplus de provision)	-	-	(421)	(421)
Acquisitions d'entreprises	-	-	1 781	1 781
Activités abandonnées	-	-	(108)	(108)
Au 31 décembre 2010	23 493 \$	17 953 \$	18 895 \$	60 341 \$

d. Impôt sur le résultat

Le 1^{er} novembre 2010, Yellow Média inc., jusqu'alors constituée en fiducie de revenu cotée en Bourse, a été convertie en société ouverte en vertu du plan d'arrangement. Ainsi, pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, la charge d'impôt sur le résultat de Yellow Média inc. a été calculée en considérant cette dernière comme une société à compter de la date du plan d'arrangement.

Le tableau qui suit présente un rapprochement de l'impôt sur le résultat aux taux prévus par la loi au Canada et de l'impôt sur le résultat publié :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part des pertes au titre des participations dans des entreprises associées	334 574 \$
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial au Canada	29,91 %
Charge d'impôt sur le résultat aux taux prévus par la loi	100 071 \$
Augmentation (diminution) résultant des éléments suivants :	
Produits d'intérêts intersociétés gagnés au sein d'entités non imposables et variation des positions fiscales incertaines	(43 820)
Réduction de valeur	35 701
Autres	(6 387)
Dividendes versés non déductibles	8 503
Incidence fiscale des activités à l'étranger, montant net	(6 445)
Incidence des taux différés en vigueur sur les différences temporelles	646
Charge d'impôt sur le résultat	88 269 \$

La charge d'impôt sur le résultat comprend les montants suivants :

	31 décembre 2010
Exigible – Activités poursuivies	29 274 \$
Différé – Activités poursuivies	58 995
Exigible – Activités abandonnées	-
Différé – Activités abandonnées	886
	89 155 \$

Les variations et le type d'actifs et de passifs d'impôt différé sont présentés ci-dessous :

	Frais de financement et frais de rachat différés	Pertes autres qu'en capital différées prospectivement	Produits différés	Avantages postérieurs à l'emploi	Perte nette différée liée aux activités de couverture	Charges à payer	Immobilisations et avantages incitatifs relatifs à un bail	Débitures convertibles	Immobilisations incorporelles	Passifs d'impôt différé sur le résultat, montant net
1 ^{er} janvier 2010	1 777 \$	(31 846) \$	(26 714) \$	(34 551) \$	(53) \$	(10 422) \$	(1 088) \$	1 081 \$	298 568 \$	196 752 \$
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	(2)	-	69 248	69 246
(Économie) charge inscrite au compte de résultat	3 778	13 383	5 728	688	(1 011)	(380)	(849)	(1 081)	39 625	59 881
Charge inscrite aux capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	2 716	-	2 716
(Économie) charge inscrite aux autres éléments du résultat global	-	-	-	(19 460)	164	-	-	-	-	(19 296)
Activités abandonnées	-	-	-	2 797	-	98	(12)	-	5 113	7 996
Conversion de devises et autres	-	-	-	-	-	-	-	-	14 431	14 431
31 décembre 2010	5 555 \$	(18 463) \$	(20 986) \$	(50 526) \$	(900) \$	(10 704) \$	(1 951) \$	2 716 \$	426 985 \$	331 726 \$

Au 31 décembre 2010, la Société avait subi des pertes opérationnelles à l'étranger de 20,9 M\$ venant à échéance entre 2028 et 2030. La Société avait également subi des pertes opérationnelles de 138,6 M\$ au Canada venant à échéance entre 2027 et 2030, ainsi que des pertes en capital de 42,5 M\$ qui peuvent être utilisées pour une durée indéfinie. Des actifs d'impôt différé de 18,5 M\$ ont été comptabilisés relativement aux pertes opérationnelles au Canada.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé sur les résultats non distribués des filiales américaines dans la mesure où la Société peut contrôler le moment de la reprise des différences temporelles, et il est probable que les différences temporelles ne soient pas reprises dans un avenir prévisible. La différence temporelle à l'égard du montant des résultats non distribués des filiales non canadiennes était d'environ 132,2 M\$ au 31 décembre 2010 (16,5 M\$ au 1^{er} janvier 2010).

e. Avantages postérieurs à l'emploi

Yellow Média inc. dispose de régimes de retraite composés d'un volet à prestations définies et d'un volet à cotisations définies qui couvrent la quasi-totalité des employés de Yellow Média inc. Yellow Média inc. maintient des régimes de retraite à prestations définies supplémentaires sans capitalisation à l'intention de certains dirigeants, en plus de régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi (les « avantages complémentaires ») offerts à la quasi-totalité des employés de Yellow Média inc.

La variation des obligations au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs ainsi que le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations définies et du montant comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010 se présentent comme suit :

	31 décembre 2010		1 ^{er} janvier 2010	
	Prestations de retraite	Autres avantages	Prestations de retraite	Autres avantages
Juste valeur des actifs des régimes au début	400 955 \$	- \$	378 141 \$	- \$
Rendement prévu de l'actif des régimes	28 335	-	26 406	-
Prestations versées	(31 464)	(2 276)	(29 622)	(2 145)
Transfert du volet à prestations définies au volet à cotisations définies du régime	(276)	-	(2 963)	-
Gains actuariels ¹	7 965	-	27 673	-
Cotisations de l'employeur	7 674	2 276	611	2 145
Cotisations des employés	566	-	709	-
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture	413 755	-	400 955	-
Obligations au titre des prestations constituées au début	460 785	45 006	394 438	38 079
Coût des services rendus de l'exercice	12 492	1 061	10 797	806
Cotisations des employés	566	-	709	-
Intérêts débiteurs	29 829	2 923	29 436	2 834
Pertes actuarielles ²	79 499	4 211	55 027	5 432
Prestations versées	(31 464)	(2 276)	(29 622)	(2 145)
Obligations au titre des prestations définies à la clôture	551 707	50 925	460 785	45 006
Obligation nette au titre des prestations définies	(137 952) \$	(50 925) \$	(59 830) \$	(45 006) \$

¹ Les gains actuariels comprennent les ajustements liés à l'expérience sur les actifs des régimes de 8,0 M\$.

² Les pertes actuarielles comprennent ajustements liés à l'expérience sur les passifs des régimes de néant.

Les prestations de retraite et les autres avantages sont présentés en tant que passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi dans les états consolidés de la situation financière. Bien que l'ensemble des régimes de retraite ne soient pas entièrement capitalisés à des fins de présentation de l'information financière, les régimes de retraite agréés sont capitalisés conformément aux règlements prescrits applicables en matière de financement régissant les régimes de retraite individuels.

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses adoptées pour mesurer les obligations de Yellow Média inc. en ce qui a trait aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010 :

	31 décembre 2010		1 ^{er} janvier 2010	
	Prestations de retraite	Autres avantages	Prestations de retraite	Autres avantages
Aux 31 décembre				
Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi				
Taux d'actualisation à la clôture	5,50 %	5,50 %	6,50 %	6,50 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,25 %	3,50 %	3,25 %	3,50 %
Pour l'exercice clos le 31 décembre				
Coût net au titre des régimes d'avantage				
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice précédent	6,50 %	6,50 %	7,50 %	7,50 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,25 %	3,50 %	3,25 %	3,50 %
Rendement à long terme prévu de l'actif des régimes	7,0 %	-	7,25 %	-
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active	13 ans	15 ans	16 ans	15 ans

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuel hypothétique du coût des soins de santé couverts (le « taux tendanciel du coût des soins de santé ») a été fixé à 8,50 % en 2010. Le taux de croissance du coût des médicaments est présumé reculer graduellement pour se situer à 4,50 % en 2018 et demeurer à ce niveau par la suite. Le taux de croissance annuel hypothétique du coût des soins dentaires couverts a été fixé à 4,50 % en 2010.

Les taux tendanciels présumés du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants inscrits pour les régimes de soins de santé. Une variation de un point de pourcentage des taux tendanciels présumés du coût des soins de santé aurait les incidences suivantes :

	Augmentation de un point de pourcentage	Diminution de un point de pourcentage
Incidence sur les avantages complémentaires – total pour les coûts des services rendus et les charges d'intérêts	232 \$	(251) \$
Incidence sur les autres avantages – obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1 831 \$	(1 941) \$

Le coût net au titre des régimes d'avantages pour l'exercice inclut les composantes suivantes :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010	
	Prestations de retraite	Autres avantages
Coût des services rendus de l'exercice ¹	12 492 \$	1 061 \$
Charges d'intérêts ²	29 829	2 923
Rendement prévu de l'actif des régimes ²	(28 335)	-
Coûts nets au titre des régimes d'avantages comptabilisés dans le compte de résultat	13 986	3 984
Pertes actuarielles	71 534	4 211
Coût net au titre des régimes d'avantages comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	71 534	4 211
Total du coût net au titre des régimes d'avantages pour les régimes à prestations définies de GPJ Cie	85 520 \$	8 195 \$
Coût net au titre des régimes d'avantages pour les régimes à cotisations définies de GPJ Cie	2 857	-
Coût net au titre des régimes d'avantages pour les régimes à cotisations définies de Trader	2 489	-
Total du coût net au titre des régimes d'avantages	90 866 \$	8 195 \$

¹ Compris dans les charges opérationnelles.

² Compris dans les charges financières.

Les actifs des régimes se composent principalement de titres canadiens et étrangers, d'obligations de gouvernements et de sociétés, de débetures et de prêts hypothécaires garantis. Les actifs des régimes sont détenus en fiducie et leur répartition se présentait comme suit au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010 :

(en pourcentage - %)	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
	%	%
Régime de retraite		
Catégories d'actifs dans le Master Trust :		
Encaisse et autres placements à court terme	3	4
Titres de participation cotés en Bourse	62	60
Titres à revenu fixe cotés en Bourse	35	32
En attente du transfert de MTS	-	4

Le rendement prévu des actifs des régimes est déterminé d'après les rendements historiques à long terme, les estimations des rendements futurs des placements à long terme et la répartition de l'actif.

Les paiements en espèces versés par Yellow Média inc. au titre des régimes de retraite et des avantages complémentaires a totalisé 15 M\$ en 2010. Les paiements en espèces au titre des régimes de retraite et des avantages complémentaires devraient s'élever à 15,5 M\$ en 2011.

Au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010, les titres de participation cotés en Bourse n'incluaient pas directement d'actions de Yellow Média inc.

La politique de financement de Yellow Média inc. consiste à verser des cotisations à ses régimes de retraite en se fondant sur diverses méthodes d'évaluation actuarielle, comme le permettent les organismes de réglementation en matière de régimes de retraite. Yellow Média inc. a la responsabilité de financer adéquatement ses régimes. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les avantages liés aux services futurs.

f. Information relative aux parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau suivant présente la rémunération versée aux membres du conseil d'administration et aux principaux dirigeants de Yellow Média inc. :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010
Avantages à court terme	2 726 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	210
Paiements fondés sur des actions	6 439
	9 375 \$

Les avantages à court terme correspondent aux montants versés au cours de l'exercice, alors que les avantages postérieurs à l'emploi, les autres avantages à long terme et les paiements fondés sur des actions correspondent aux montants comptabilisés à titre de charges.

Autres transactions entre parties liées

	Valeur de la transaction 2010	Solde en cours 2010
Pour l'exercice clos le 31 décembre		
Ventes de biens et de services		
Entreprise associée	8 138 \$	962 \$
Charges		
Entreprise associée	1 398 \$	4 \$

Tous les soldes en cours avec ces parties liées sont basés sur des prix qui respectent les conditions normales de concurrence et doivent être réglés en espèces en vertu de certaines conditions de versement standards. Aucun de ces soldes n'est garanti.

g. Participations dans des entreprises associées

Le total des montants de l'actif, du passif, des produits, ainsi que des résultats pour les participations dans des entreprises associées, non ajustée pour le pourcentage de participation détenu par Yellow Média inc. se présente comme suit :

Pour les périodes closes les	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Total de l'actif	97 552 \$	35 346 \$
Total du passif	148 420 \$	17 535 \$
Produits	83 901 \$	60 461 \$
(Perte nette) bénéfice net	(18 820) \$	8 020 \$

h. Liste des filiales consolidées et des participations dans des entreprises associées

Aux	31 décembre 2010		1 ^{er} janvier 2010	
	Consolidation	% de participation	Consolidation	% de participation
Canada				
YPG Trust	-	-	Consolidation intégrale	100
YPG LP	-	-	Consolidation intégrale	98
YPG GP	-	-	Consolidation intégrale	100
Yellow Média inc.	Consolidation intégrale	100	Consolidation intégrale	100
Groupe Pages Jaunes Cie	Consolidation intégrale	100	Consolidation intégrale	100
Guides Snap inc.	-	-	Consolidation intégrale	100
Société en commandite				
Vertical Guides	-	-	Consolidation intégrale	100
Société Trader	Consolidation intégrale	100	Consolidation intégrale	100
LesPAC s.e.n.c.	Consolidation intégrale	100	Consolidation intégrale	100
Gestion LesPAC Inc.	Consolidation intégrale	100	Consolidation intégrale	100
Clear Sky Media Inc.	Consolidation intégrale	100	-	-
Bignition	Méthode de la mise en équivalence	20	-	-
411 Local Search	Méthode de la mise en équivalence	30	-	-
Acquisio	Méthode de la mise en équivalence	24	Méthode de la mise en équivalence	24
États-Unis				
YPG (USA) Holdings, Inc	Consolidation intégrale	100	Consolidation intégrale	100
Yellow Pages Group, LLC	Consolidation intégrale	100	Consolidation intégrale	100
YPG Directories, LLC	-	-	Consolidation intégrale	100
Dealer Dot Com, Inc.	Consolidation intégrale	31,73	Méthode de la mise en équivalence	20
Ziplocal	Méthode de la mise en équivalence	35	-	-